

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 15 janvier 2014 à 20 h. Sont présents :

Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Normand Laframboise	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Michel Paquet	Lac-Poulin
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, secrétaire-trésorier et directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2014-01-001

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Nominations sur certains comités internes et externes;
4. Gestion administrative et financière :
 - 4.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 27 novembre 2013;
 - 4.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 14 janvier 2014;
 - 4.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 18 décembre 2013;
 - 4.4. Service de génie civil – Taux 2014;
 - 4.5. Programme d'aide financière aux MRC – Rapport 2013;
 - 4.6. Avenant à l'entente de gestion / Aide financière aux MRC 2014;

- 4.7. Route verte – Rapport final d’entretien 2013;
- 4.8. Logiciel d’intégration de la rénovation cadastrale;
- 4.9. Logiciel Convertech / Modernisation évaluation foncière;
- 4.10. Comité de gestion;
- 4.11. Projet de règlement 2014-83 relatif au mode de rémunération des membres du conseil de la MRC de Beauce-Sartigan;
- 4.12. Avis de motion – Règlement 2014-83;
5. Dossiers régionaux :
 - 5.1. Nomination d’un procureur à la Cour municipale – Offre de services Cain Lamarre Casgrain Wells;
 - 5.2. Politique nationale de la ruralité volet 3;
 - 5.3. Projet de loi sur les mines;
 - 5.4. Projet de loi 64;
 - 5.5. Comité de sécurité publique – Poste de police;
6. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 6.1. Certificats de conformité :
 - Règlement 165-2006-4 – Saint-Simon-les-Mines;
 - Règlement 119-06-5 – Saint-René;
 - Règlement 202-2013 – Saint-Hilaire-de-Dorset;
 - Règlement 203-2013 – Saint-Hilaire-de-Dorset;
 - 6.2. Adoption du règlement 2004-71-24 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d’aménagement et de développement révisé afin d’autoriser l’agrandissement du périmètre urbain dans la municipalité de Saint-Benoît-Labre;
 - 6.3. Adoption du projet de règlement 2004-71-25 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d’aménagement et de développement révisé afin d’autoriser l’agrandissement du périmètre urbain de la ville de Saint-Georges;
 - 6.4. Avis de motion – Modification du schéma d’aménagement;
 - 6.5. Modification du délai accordé aux municipalités et délégation au secrétaire-trésorier pour fixer la date et l’heure d’une assemblée publique de consultation;
7. Gestion du personnel :
 - 7.1. Service de génie civil – Embauche d’un directeur;
 - 7.2. Service d’évaluation / Embauche de techniciens en évaluation;
8. Correspondance;
9. Rapport des comités (s’il y a lieu);
10. Dépôt de documents :
 - 10.1. Bilan SAAQ;
 - 10.2. États financiers mensuels;
 - 10.3. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
 - 10.4. Bilan inspection régionale;
 - 10.5. Bilan des constructions 2013 en vertu de l’article 59;
 - 10.6. ;
11. Divers :
 - 11.1. Mode de transmission des documents de séance;
 - 11.2. Exercice « Rafale blanche »;
 - 11.3. Mission internationale Chaudière-Appalaches - France;
12. Période de questions;
13. Clôture de la séance.

2014-01-002

NOMINATION SUR CERTAINS COMITÉS INTERNES ET EXTERNES

Attendu que lors de la période d'élection de la séance du mois de novembre 2013 certains postes de représentation au sein de divers comités internes et externes sont restés vacants, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

Comité de la piste cyclable

Le préfet;
Les membres du comité administratif;
La direction générale de la MRC;

Comité des matières résiduelles (PGMR)

Le préfet ou le préfet suppléant;
Mme Carmelle Carrier;
M. Jean-Guy Plante;
Le directeur général de la Régie intermunicipale;
2 représentants de la Régie;
Le directeur général adjoint de la ville de Saint-Georges

Cobaric III

M. Claude Morin;

Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière

M. Jean-Marc Paquet (CA, incluant l'assemblée générale annuelle);
M. Normand Roy;

Festival beauceron de l'érable

M. Gaston Létourneau

Santé L'Action

Mme Carmelle Carrier

Comité de sécurité publique

Le conseil des maires autorise le maire de Saint-Georges à être remplacé, au besoin, par un substitut au siège qu'il occupe d'office au comité de sécurité publique.

2014-01-003

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 27 NOVEMBRE 2013

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 27 novembre 2013 tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 14 JANVIER 2014

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 14 janvier 2014 à titre d'information.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE DU 18 DÉCEMBRE 2013

Le secrétaire-trésorier dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 18 décembre 2013 à titre d'information.

2014-01-004

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – TAUX 2014

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance des taux 2014 proposés dans le cadre de l'entente relative à la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC;

Attendu que l'application de ces taux a fait l'objet d'une recommandation par le comité administratif;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, d'accepter les taux horaires proposés pour l'exercice 2014 dans le cadre de l'entente relative à la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations à ce sujet.

2014-01-005

PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC – RAPPORT 2013

Attendu que les élus ont pris connaissance du rapport annuel 2013 devant être transmis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire aux fins de l'obtention de l'aide financière octroyée par celui-ci, en support au fonctionnement de la MRC;

Attendu que les élus s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, secondé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement d'accepter le rapport présenté et d'autoriser sa transmission au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire pour traitement.

2014-01-006

AVENANT À L'ENTENTE DE GESTION / AIDE FINANCIÈRE AUX MRC 2014

Attendu que le conseil a pris connaissance du projet d'avenant à l'entente de gestion intervenue en mars 2011 entre le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la MRC;

Attendu que cet avenant permet de prolonger pour l'année 2014 le programme d'aide aux MRC;

Attendu que les élus conviennent des attentes pour l'exercice financier 2014;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement d'accepter l'avenant à l'entente de gestion et les attentes signifiées annexées. Il est de plus résolu d'autoriser le préfet, monsieur Pierre Bégin, à signer ledit avenant.

2014-01-007

ROUTE VERTE – RAPPORT FINAL D'ENTRETIEN 2013

Attendu que dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien de la Route verte administré par le ministère des Transports, un rapport final des dépenses pour l'année 2013 doit être déposé pour obtenir le versement du solde de la subvention accordée à la MRC;

Attendu que les maires ont pris connaissance dudit rapport d'entretien et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, secondé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement d'approuver le document intitulé "Rapport final des coûts d'entretien de la Route verte 2013" ainsi que la fiche d'évaluation dûment remplie et de les transmettre au ministère des Transports.

2014-01-008

LOGICIEL D'INTÉGRATION POUR LA RÉNOVATION CADASTRALE

Attendu les mandats de rénovation cadastrale à venir pour 8 municipalités;

Attendu que les frais engendrés en confiant à l'externe l'intégration de ces mandats seraient de 69 689 \$ avant taxes (tarif 2013);

Attendu la disponibilité du Service de géomatique pour exécuter ces mandats à l'interne avec les ressources existantes;

Attendu qu'en 2014, l'exécution de 3 de ces mandats est prévue pour une dépense de 24 066 \$ plus les taxes;

Attendu que le montant nécessaire pour l'acquisition et les mises à jour du logiciel ainsi que la formation et le soutien technique du Service s'élève à 7 689 \$ plus les taxes;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'acquisition du logiciel et de prévoir la formation et le soutien technique au coût de 7 689 \$ plus les taxes afin de permettre la réalisation, à l'interne, des mandats à venir.

Il est de plus résolu que les sommes mentionnées ci-haut seront défrayées à même le poste budgétaire « rénovation cadastrale » de l'exercice financier 2014.

2014-01-009

**LOGICIEL CONVERTECH – MODERNISATION DE
L'ÉVALUATION FONCIÈRE**

Attendu l'obligation de déposer des rôles d'évaluation en format modernisé à compter de l'année d'imposition 2016;

Attendu le nombre de dossiers à traiter et la charge de travail additionnelle occasionnés par cette obligation;

Attendu que notre fournisseur de service informatique, SMI, en collaboration avec une firme privée, offre un logiciel de transfert de données et que cela aurait pour effet de diminuer l'impact sur la surcharge de travail occasionnée par cette modernisation;

Attendu que le coût pour le transfert des dossiers s'élèverait à 17 865 \$ plus taxes;

Attendu que notre fournisseur offre d'étaler le paiement sur deux ans et ce, sans frais supplémentaires;

Attendu que la direction générale croit être en mesure d'absorber, à même le budget 2014 et 2015, le coût de ce contrat s'il est étalé sur deux ans.

Attendu que lors de l'adoption du budget 2014, les montants pour la modernisation devaient être pris à même les surplus accumulés;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'autoriser la direction générale à octroyer le contrat à la firme SMI informatique au montant de 17 865 \$ plus taxes.

Il est de plus résolu d'opter pour le paiement de cette somme sur deux ans et de confier à la direction générale le mandat de défrayer, si possible, ce montant à même le budget 2014 et 2015.

2014-01-010

COMITÉ DE GESTION

Attendu qu'il est de la volonté des élus siégeant à la préfecture d'implanter un comité de gestion;

Attendu que ce comité non décisionnel sera formé du préfet, du préfet suppléant, du directeur général et du directeur général adjoint;

Attendu la recommandation positive du comité administratif relativement à la mise en place d'un tel comité;

Il est proposé par monsieur Normand Laframboise, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'autoriser la formation d'un comité de gestion au sein de la MRC et de reconnaître celui-ci comme faisant partie intégrante des comités rémunérés de la MRC.

2014-01-011

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2014-83 RELATIF AU
MODE DE RÉMUNÉRATION DES ÉLUS DE LA MRC DE BEAUCE-
SARTIGAN**

Attendu la volonté exprimée par les maires d'implanter un comité de gestion au sein de la MRC;

Attendu que le projet de règlement déposé aux élus introduit une rémunération de base pour le préfet suppléant;

Attendu que le projet de règlement n'engage pas de dépenses supplémentaires au budget déjà alloué pour l'exercice financier 2014;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement d'accepter le projet de règlement sur la rémunération des élus tel que déposé.

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Éric Lachance qu'un règlement relatif au mode de rémunération des membres du conseil de la MRC, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil des maires.

2014-01-012

**NOMINATION D'UN PROCUREUR À LA COUR MUNICIPALE –
OFFRE DE SERVICES – CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS**

Attendu l'offre de services déposée par la firme Cain Lamarre Casgrain Wells à cet effet;

Attendu qu'il est avantageux que les municipalités optent pour le même procureur;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, secondé par monsieur Dany Quirion, et résolu unanimement de recommander aux municipalités de retenir les services de la firme Cain Lamarre Casgrain Wells à titre de procureur à la Cour municipale.

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ VOLET 3 (2014-2024)

Est déposé aux élus un document faisant état des faits saillants relatifs à la Politique nationale de la ruralité de 3^e génération.

PROJET DE LOI SUR LES MINES

Le projet de Loi sur les mines, entré en vigueur en décembre 2013, est déposé et commenté aux élus.

Les modifications apportées à la Loi sur les mines permettront, entre autres, aux municipalités et MRC de déterminer les territoires incompatibles à l'activité minière.

PROJET DE LOI 64

Le projet de Loi 64 modifiant certaines dispositions législatives concernant le domaine municipal est présenté aux élus.

Ce règlement modifie la Loi sur les compétences municipales afin de permettre, à certaines conditions, aux municipalités locales de construire, acquérir et exploiter un barrage et d'y effectuer des travaux.

2014-01-013

COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE – COMITÉ DE NÉGOCIATION

Attendu les démarches entreprises auprès des autorités concernées visant la relocalisation du poste de police de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu la résolution adoptée par le comité de sécurité publique à l'effet de former un comité chargé de faire les représentations requises dans ce dossier auprès des autorités gouvernementales;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, de nommer messieurs Pierre Bégin, préfet, Claude Morin, maire de Saint-Georges, et Normand Roy, président du comité de sécurité publique, au sein d'un comité chargé de poursuivre les démarches visant la relocalisation du poste de police.

2014-01-014

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 165-2006-4 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 165-2006 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-LES-MINES AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES

Considérant que ce règlement modifie les dispositions relatives aux travaux d'abattage d'arbres sur le territoire de la municipalité;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et est conforme aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de

conformité pour le règlement 165-2006-4 de la municipalité de Saint-Simon-les-Mines.

2014-01-015

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 119-06-5 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 119-06 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES

Considérant que ce règlement modifie les dispositions relatives aux travaux d'abattage d'arbres sur le territoire de la municipalité;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et est conforme aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 119-06-5 de la municipalité de Saint-René.

2014-01-016

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 202-2013 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 168-2006 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET AFIN DE MODIFIER LES NORMES RELATIVES AUX TRAVAUX D'ABATTAGE D'ARBRES ET D'IDENTIFIER L'AIRE DE CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE (06-12-9001-93)

Considérant que ce règlement modifie les dispositions relatives aux travaux d'abattage d'arbres sur le territoire de la municipalité;

Considérant que ce règlement identifie l'aire de confinement du cerf de Virginie (06-12-9001-93);

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et est conforme aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 202-2013 de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset.

2014-01-017

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 203-2013 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET MODIFIANT LE RÈGLEMENT 172-2006 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'IDENTIFIER L'AIRE DE CONFINEMENT DU CERF DE VIRGINIE (06-12-9001-93)

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation du sol - secteur rural » en identifiant l'aire de confinement du cerf de Virginie (06-12-9001-93);

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et est conforme aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 203-2013 de la Municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset.

2014-01-018

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-24 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu que la municipalité de Saint-Benoît-Labre souhaite une modification aux limites de son périmètre urbain;

Attendu que la Commission de protection du territoire et des activités agricoles a émis une décision favorable sur cette demande d'exclusion de la zone agricole permanente (dossier 333387);

Attendu l'avis favorable émis en date du 22 novembre 2013 par le sous-ministre M. Sylvain Boucher sur cette modification du schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Paquet, appuyé par monsieur Yvon Paquet, et résolu à l'unanimité que la MRC Beauce-Sartigan adopte le règlement 2004-71-24 modifiant le règlement 2004-71 relatif au Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

2014-01-019

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT DU PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu que la Ville de Saint-Georges souhaite une modification aux limites de son périmètre urbain afin d'y intégrer un secteur déjà construit;

Attendu que la Commission de protection du territoire et des activités agricoles a émis une décision favorable sur cette demande d'exclusion de la zone agricole permanente (dossier 404863);

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement 2004-71-25 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Il est également résolu, en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de requérir l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant ce projet de règlement.

De plus, il est résolu d'adopter en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra adopter advenant la modification du schéma, à savoir :

Document indiquant la nature des modifications à être apportées au plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Georges suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-25

Municipalité concernée :

Ville Saint-Georges.

Nature des modifications

- Modifier à la carte « Plan d'affectation du sol » du plan d'urbanisme, les limites de son périmètre urbain afin d'y inclure les lots 3 124 197, 3 124 198, 3 125 502, 3 125 659, 4 396 729, 4 396 730, 4 396 731 et 4 396 732 pour une superficie d'environ 1,6 hectares;
- Modifier la carte « Plan de zonage » conformément à la modification précédente du plan d'urbanisme.

AVIS DE MOTION

MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AGRANDIR LE PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Jean-Marc Paquet qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2004-71-25 sera

soumis pour approbation et décret. Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'agrandir le périmètre urbain de la ville de Saint-Georges

2014-01-020

MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS

Il est proposé par monsieur Normand Roy, secondé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, que les municipalités disposent, en vertu l'article 52 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, d'un délai maximal de vingt jours pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis portant sur le projet de règlement 2004-71-25 modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé.

2014-01-021

DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER POUR FIXER LA DATE ET L'HEURE D'UNE ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Il est proposé par madame Christine Caron, secondé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-25.

2014-01-022

SERVICE DU GÉNIE CIVIL – EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR

Attendu les démarches entreprises afin de combler le poste de directeur du Service de génie civil au sein de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que le comité administratif, mandaté par le conseil des maires, est parvenu à une entente avec un candidat;

Attendu que les modalités d'engagement sont présentées et expliquées aux élus;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement de confirmer l'engagement, à compter du 6 janvier 2014, de monsieur Dominic Lachance à titre de directeur du Service de génie civil de la MRC de Beauce-Sartigan aux conditions négociées par le comité administratif de la MRC et telles que déposées au présent conseil.

Il est de plus résolu de modifier la politique salariale des cadres afin d'y intégrer les conditions particulières négociées entre l'employeur et l'employé.

2014-01-023

SERVICE D'ÉVALUATION – EMBAUCHE DE TECHNICIENS EN ÉVALUATION

Attendu les démarches entreprises afin de combler les postes de technicien en évaluation au sein de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion, et résolu unanimement d'engager monsieur Jean-Michel Lebrun au poste de technicien en évaluation, échelon 1, en date du 13 janvier 2014 et de monsieur Alain Gravel, échelon 2, en date du 27 janvier 2014.

Il est également résolu qu'ils soient soumis à la période d'essai prévue à la convention collective.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, la résolution suivante est déposée :

2014-01-024

APPUI AU PROJET DE DÉMARRAGE D'UNE ENTREPRISE AGRICOLE

Attendu que Mme Kristelle Loignon et M. Cédric Nault sollicitent l'appui moral du conseil des maires dans leur projet de démarrage d'une entreprise agricole de production laitière sur le territoire de notre MRC, plus précisément dans la municipalité de Saint-Martin;

Attendu que les élus de la MRC de Beauce-Sartigan sont soucieux du maintien et du développement des entreprises agricoles dans leur municipalité;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, secondé par monsieur Normand Laframboise et résolu unanimement, d'appuyer la démarche entreprise par Mme Loignon et M. Nault visant l'établissement d'une nouvelle ferme laitière dans la municipalité de Saint-Martin.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- Bilan SAAQ;
- États financiers mensuels;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
- Bilan inspection régionale;
- Bilan des constructions 2013 en vertu de l'article 59;

MODE DE TRANSMISSION DES DOCUMENTS DE SÉANCE

Le directeur général souligne aux élus que la version électronique, en format PDF, des documents de séance leur sera dorénavant transmise par courriel. Les documents en format papier demeurent disponibles pour les élus préférant cette méthode. Enfin, les dossiers demeurent accessibles dans la section privée du site web de la MRC.

EXERCICE « RAFALE BLANCHE »

Est déposée aux maires, une invitation leur étant adressée afin de visiter les installations des Forces armées canadienne dans le cadre de l'exercice « Rafale blanche » qui se tiendra en février 2014.

2014-01-025

MISSION INTERNATIONALE CHAUDIÈRE-APPALACHES - FRANCE

Attendu l'échange de coopération prévue dans le cadre de la Mission internationale Chaudière-Appalaches – France;

Attendu que cette mission vise à réinventer, réintroduire et repenser les services de proximité au cœur du développement durable des territoires ruraux en s'inspirant des expériences vécues dans certaines communes de France;

Attendu la recommandation favorable du comité administratif à l'égard de ce projet;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, secondé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement, d'accepter la participation de la MRC de Beauce-Sartigan à cette mission internationale et d'autoriser monsieur le préfet, Pierre Bégin, à se joindre à la mission.

Il est de plus résolu que les frais relatifs à cette mission, approximativement 2 000 \$, soient défrayés si possible dans le cadre de la 3^e génération de la Politique nationale de la ruralité. Dans le cas contraire, le conseil se réserve le droit de défrayer les coûts mentionnés ci-haut à même le budget 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 19 février 2014 à 20 h 15. Sont présents :

Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Alain Carrier	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Bruno Paquet	Saint-Benoît-Labre
M. Michel Breton	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Jean-Marc Paquet, préfet suppléant.

2014-02-027

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2014;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 11 février 2014;
 - 3.3. Règlement 2014-83 relatif au mode de rémunération des membres du conseil de la MRC de Beauce-Sartigan;
 - 3.4. Projet de règlement sur la tarification des demandes de révision – Évaluation foncière;
 - 3.5. Avis de motion avec dispense de lecture;
 - 3.6. Demande d'aide financière – Programme Véloce – Entretien de la Route verte;

- 3.7. Matrice graphique et transfert de données – Modernisation du rôle d'évaluation;
4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) – Mandat de révision;
 - 4.2. Comité de sécurité publique – PARL priorités 2014-2015;
 - 4.3. Pacte fiscal et remboursement aux municipalités en 2014;
 - 4.4. Prolongement de l'autoroute 73;
 - 4.5. Appui à la ville de Saint-Georges - Soccerplex;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
 - 5.2. Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées – Avis de conformité;
 - 5.3. Scénario de remplacement au poste de coordonnateur à l'aménagement du territoire;
 - 5.4. Nomination d'un gestionnaire responsable des cours d'eau;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Nomination de monsieur François LaRue à titre de salarié régulier;
 - 6.2. Technicien en évaluation – Ouverture d'un poste;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. Bilan SAAQ;
 - 9.2. États financiers mensuels;
 - 9.3. Tableau de l'évolution de la population du territoire 2000-2014;
 - 9.4. Règlement sur l'eau potable de Gaspé (Bonaventure) – Revue de presse;
 - 9.5. Stratégie nationale de mobilité durable;
10. Divers :
 - 10.1. Carnet « Rabais plus » - Offre de partage de pages promotionnelles;
 - 10.2. Transmission des documents de séance;
 - 10.3. Service de génie municipal;
 - 10.4. Motion de félicitations;
 - 10.5. Compensation pour l'entretien de certaines routes;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2014-02-028

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 15 JANVIER 2014

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 15 janvier 2014 tel que rédigé par M. Éric Paquet, secrétaire-trésorier.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11 FÉVRIER 2014

Le directeur général adjoint dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 11 février 2014 à titre d'information.

2014-02-029

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-83 RELATIF AU MODE DE RÉMUNÉRATION DES ÉLUS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Attendu le dépôt aux maires du projet de règlement relatif au mode de rémunération des élus de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu les discussions tenues sur ce projet de règlement;

Attendu qu'un avis de motion sur ce règlement a été donné à la séance du 15 janvier 2014;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'adopter le règlement 2014-83 et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

2014-02-030

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2014-84 RELATIF À LA TARIFICATION APPLICABLE LORS D'UNE DEMANDE DE RÉVISION EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DÉPOSÉE À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Attendu l'existence de règlements prévoyant les droits exigibles au dépôt d'une requête portant sur le rôle d'évaluation foncière;

Attendu que le gouvernement du Québec a modifié par décret les droits afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec;

Attendu la recommandation de la Direction générale d'abroger les règlements existants et d'adopter un nouveau règlement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité, que le projet de règlement 2014-84 établissant la tarification applicable lors d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière déposée à la MRC de Beauce-Sartigan soit adopté et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE

RÈGLEMENT RELATIF À LA TARIFICATION APPLICABLE LORS D'UNE DEMANDE DE RÉVISION EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DÉPOSÉE À LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Éric Lachance, qu'un règlement relatif à la tarification applicable lors d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière déposée à la MRC de Beauce-Sartigan, sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil des maires.

2014-02-031

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME VÉLOCE –
ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a réalisé le « Sentier des Jarrets noirs » qui se veut une partie de l'axe 6 de la Route verte;

Attendu que la piste cyclable est ouverte du 1^{er} mai au 31 octobre de chaque année;

Attendu que notre MRC est admissible au Programme d'aide à l'entretien de la Route verte;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement :

- D'approuver la demande d'aide financière au montant de 43 908,00 \$;
- De s'engager à ce que l'accès à la Route verte de notre MRC soit gratuit pour tous et en tout temps;
- De préciser que la MRC et/ou les municipalités concernées possèdent des ententes signées avec tous les propriétaires concernés par l'aménagement de la Route verte.

2014-02-032

**MATRICE GRAPHIQUE ET TRANSFERT DE DONNÉES –
MODERNISATION DU RÔLE D'ÉVALUATION**

Attendu l'obligation de déposer les rôles d'évaluation sous format modernisé à compter de l'année d'imposition 2016;

Attendu l'obligation d'accompagner ceux-ci d'un système d'information géographique (matrice graphique modernisée);

Attendu que pour maintenir à jour les informations qui y sont compilées il est nécessaire de procéder à l'acquisition de logiciels supplémentaires;

Attendu que ces logiciels permettraient de faire les mandats de rénovation cadastrale à venir en version modernisée ce qui engendrerait une économie;

Attendu que pour les municipalités déjà rénovées, un mandat pour la conversion des données en format modernisé devra être confié à l'externe;

Attendu que la municipalité de Notre-Dame-des-Pins sera la première déposée en version modernisée et que celle-ci est rénovée;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement, d'autoriser l'acquisition des logiciels GOrôle et GOdossier au montant de 12 175 \$ plus les taxes applicables et de confier à la firme Azimut le mandat de procéder à la conversion des données de la matrice graphique pour un montant de 1 683 \$ plus les taxes. Il est également résolu de payer ces montants à même les surplus de la partie I.

2014-02-033

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) –
MANDAT DE RÉVISION**

Attendu l'existence du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR);

Attendu que le moment est venu de procéder à une révision de celui-ci;

Attendu que la MRC ne dispose pas du personnel ayant les compétences pour effectuer la révision du Plan;

Attendu l'offre de services professionnels déposée à la Direction générale par le cabinet Chamard & Associés;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement, de confier le mandat de révision du Plan de gestion des matières résiduelles au cabinet Chamard & Associés pour un montant de 21 635 \$ plus les taxes applicables. Il est également résolu de payer cette somme à même les surplus de la partie III.

2014-02-034

**PLAN D'ACTIVITÉS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC – NIVEAUX
RÉGIONAL ET LOCAL 2014-2015**

Attendu que les élus ont pris connaissance des priorités d'action locales et régionales 2014-2015 de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d'accepter les priorités d'action locales et régionales 2014-2015 de la Sûreté du Québec telles que présentées.

2014-02-035

**PACTE FISCAL ET REMBOURSEMENT AUX MUNICIPALITÉS EN
2014**

Considérant que l'entente pour le Pacte fiscal 2007-2013 s'inscrivait dans une volonté commune de modifier, dans un esprit de partenariat, les relations et les façons de faire entre le gouvernement et les municipalités en dotant celles-ci de revenus prévisibles et stables;

Considérant que l'entente 2007-2013 était dotée d'une enveloppe atteignant quatre cent soixante-douze (472) millions de dollars en 2013, cette mesure prévoyant un remboursement de la taxe de vente du Québec (TVQ) payée par les municipalités sur leurs achats de biens et de services, lequel remboursement devait atteindre cent pour cent (100 %) en 2013;

Considérant que l'entente signée en 2006 est arrivée à échéance à la fin du mois de décembre 2013;

Considérant que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) a présenté en octobre dernier des mesures techniques portant sur le changement du traitement comptable du remboursement de la TVQ, lequel changement revient à demander aux

municipalités d'absorber seules les effets budgétaires du changement qui leur est imposé;

Considérant que les impacts budgétaires de cette modification seront majeurs pour les municipalités de toutes tailles partout au Québec et pourront se traduire par un manque à gagner important;

En conséquence il est proposé par monsieur Jean-Guy De Blois, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu à l'unanimité de demander au gouvernement du Québec de prévoir des mesures transitoires afin d'annuler l'impact fiscal pour les municipalités locales qui se traduit par un manque à gagner important;

Que copie de la présente résolution soit transmise à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

2014-02-036

PROLONGEMENT DE L'AUTOROUTE 73

Attendu l'importance du prolongement de l'autoroute 73 jusqu'à Saint-Georges pour le développement économique de la région et la sécurité des automobilistes;

Attendu que l'échéancier préparé par le gouvernement du Québec prévoit que les travaux de prolongement de l'autoroute 73 seront terminés à la fin de l'année 2015;

Attendu que ce conseil désire s'assurer que l'échéancier prévu pour la réalisation des travaux soit respecté;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité que ce conseil demande au gouvernement du Québec de prendre toutes les mesures nécessaires pour respecter l'échéancier de 2015 pour la complétion des travaux de prolongement de l'autoroute 73.

2014-02-037

APPUI À LA VILLE DE SAINT-GEORGES – SOCCERPLEX

Attendu la demande séance tenante de la Ville de Saint-Georges;

Attendu que celle-ci sollicite l'appui du conseil des maires dans ses démarches en vue de favoriser l'implantation d'un complexe sportif (Soccerplex);

Attendu que ce projet serait un atout majeur pour notre région;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'appuyer la Ville de Saint-Georges dans ses démarches pour l'implantation d'un complexe sportif.

2014-02-038

PLAN DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DES FORÊTS PRIVÉES – AVIS DE CONFORMITÉ

Considérant que la *Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier* oblige chaque Agence régionale de mise en valeur des forêts privées à obtenir des MRC dont le territoire est compris dans celui de l'agence un avis sur son Plan de protection et de mise en valeur de la forêt privée;

Considérant que ce document doit respecter les objectifs du schéma d'aménagement et développement révisé;

Considérant que les sept (7) enjeux identifiés, les onze (11) orientations et les vingt-cinq (25) objectifs rattachés audit Plan de protection sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'émettre un avis favorable au Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées (PPMV) 2014-2019 déposé par l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière.

2014-02-039

SCÉNARIO DE REMPLACEMENT AU POSTE DE COORDONNATEUR À L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Attendu le départ pour un congé à traitement différé de Mme Louise Roy, coordonnatrice en aménagement du territoire;

Attendu que la MRC a besoin d'avoir à sa disponibilité une ressource en urbanisme afin de l'appuyer dans les analyses des projets réglementaires des municipalités locales;

Attendu les offres de services professionnels reçues par la MRC à ce sujet;

Attendu que l'offre de services du Groupe IBI-DAA mettant à sa disposition deux ressources de niveau sénior semble la plus avantageuse;

Attendu que son offre de services s'applique aussi aux municipalités locales qui en manifesteraient le besoin et ce, aux mêmes tarifs que ceux proposés à la MRC;

En conséquence il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter l'offre de services professionnels du Groupe IBI-DAA aux tarifs horaires stipulés dans le document déposé et ce, pour un montant maximal de 24 999 \$ incluant les taxes.

2014-02-040

NOMINATION D'UN GESTIONNAIRE RESPONSABLE DES COURS D'EAU

Attendu l'existence d'une politique de gestion des cours d'eau;

Attendu les obligations et responsabilités qui incombent à la MRC de Beauce-Sartigan à l'égard des cours d'eau situés sur son territoire et sous sa juridiction exclusive;

Attendu que la personne responsable de l'application de la présente politique est la coordonnatrice du Service d'aménagement et d'urbanisme de la MRC;

Attendu que cette personne est actuellement en congé à traitement différé et ce, pour le reste de l'année 2014;

Attendu qu'il y a obligation de nommer un gestionnaire responsable;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu unanimement, de nommer monsieur Éric Paquet, directeur général, à titre de gestionnaire responsable de l'application de la politique de gestion des cours d'eau.

2014-02-041

NOMINATION DE MONSIEUR FRANÇOIS LARUE À TITRE DE SALARIÉ RÉGULIER

Attendu que la période d'essai de monsieur François LaRue, technicien en génie civil, est terminée;

Attendu la recommandation du directeur général concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur LaRue au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement de confirmer le statut de salarié régulier de monsieur François LaRue au poste de technicien en génie civil, rétroactivement au 4 décembre 2013.

2014-02-042

TECHNICIEN EN ÉVALUATION – OUVERTURE D'UN POSTE

Attendu l'absence pour maladie depuis plusieurs mois de deux techniciens réguliers en évaluation et que leur date de retour au travail est inconnue;

Attendu la démission d'un autre technicien;

Attendu que suite à l'embauche de deux nouveaux techniciens, un nouveau départ pour maladie a été signifié;

Attendu la quantité de travail à effectuer et les délais à respecter;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu unanimement, d'autoriser le directeur du Service d'évaluation à procéder à l'embauche d'un nouveau technicien en évaluation à même la banque d'offres de services et si nécessaire de procéder à un nouveau concours.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- Bilan SAAQ;
- États financiers mensuels;
- Tableau de l'évolution de la population du territoire 2000-2014;
- Règlement sur l'eau potable de Gaspé (Bonaventure) – Revue de presse;
- Stratégie nationale de mobilité durable;

CARNET « RABAIS PLUS » - OFFRE DE PARTAGE DE PAGES PROMOTIONNELLES

Le directeur général adjoint transmet l'information aux élus sur la possible participation à un carnet promotionnel à paraître ainsi que les coordonnées de la personne à contacter.

TRANSMISSION DES DOCUMENTS DE SÉANCE

Le directeur général adjoint fait un tour de table pour recueillir les opinions sur la transmission des documents de séance par voie électronique. Un suivi sera fait ultérieurement.

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL

Le directeur général adjoint fait le point sur le service et invite les municipalités qui ont des projets urgents à se manifester afin de permettre au directeur du Service de prévoir les effectifs. L'embauche de techniciens pour la période estivale est prévue pour parer à la demande.

2014-02-043

MOTION DE FÉLICITATIONS

Attendu l'élection de M. Richard Lehoux au poste de président de la Fédération québécoise des municipalités;

Attendu l'importance d'être bien représenté au niveau de la grande Beauce;

Attendu que monsieur Lehoux est un ardent défenseur des régions et sera un excellent représentant du milieu;

Il est proposé par monsieur Claude Morin et résolu unanimement d'adresser une motion de félicitations à monsieur Richard Lehoux pour sa nomination à la présidence de la Fédération québécoise des municipalités.

2014-02-044

COMPENSATION POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINES ROUTES

Attendu l'intervention séance tenante du maire de Saint-Philibert, monsieur Jean-Guy Plante, concernant l'aide financière consentie par le ministère des Transports pour l'entretien du réseau routier local;

Attendu que le Ministère a remis aux municipalités l'entretien de certaines routes moyennant compensation monétaire;

Attendu que ce montant n'a jamais été indexé et ce, depuis plusieurs années;

Attendu l'augmentation des coûts pour l'entretien et la réfection de ces tronçons de route;

Il est proposé par monsieur Jean-Guy Plante, appuyé par madame Christine Caron et unanimement résolu de demander au ministère des Transports d'augmenter de façon substantielle les montants alloués et de les indexer annuellement par la suite.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2014-02-045

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 50.

Jean-Marc Paquet, préfet suppléant

Luc Bergeron, directeur général adj.

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 19 mars 2014 à 20 h. Sont présents :

Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Michel Breton	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2014-03-046

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 19 février 2014;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 11 mars 2014;
 - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 11 mars 2014;
 - 3.4. Adoption du règlement 2014-84 relatif à la tarification applicable lors d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière déposée à la MRC de Beauce-Sartigan;
 - 3.5. SAAQ – Planification stratégique 2011-2015;

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Quote-part annuelle 2014 versée au Conseil économique de Beauce;
 - 4.2. Transport collectif / Demande d'ajustement de la contribution financière du ministère des Transports du Québec pour l'exercice financier 2013 – Transport autonomie / Demande de contribution financière du MTQ pour l'année 2014;
 - 4.3. Politique nationale de la ruralité 3^e génération (PNR 3);
 - 4.4. Fondation du cœur – État de situation;
 - 4.5. Politique culturelle de la MRC;
 - 4.6. Politique nationale de la ruralité 2 – Projet à St-Évariste-de-Forsyth;
 - 4.7. Nomination de représentants au Conseil économique de Beauce;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
 - Aucun certificat de conformité à adopter à cette séance;
 - 5.2. Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole présentée par Société Telus communications sur une superficie de 1 460 mètres carrés sur le territoire de Saint-René (Dossier : 406 938);
 - 5.3. Demande de certificat d'autorisation – Travaux d'aménagement : Ruisseau développement Boisé Charmel;
 - 5.4. Adoption du document indiquant la nature des modifications à être apportées à certains règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-24;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Service d'évaluation – Embauche d'un technicien;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s'il y a lieu);
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels;
 - 9.2. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
10. Divers :
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2014-03-047

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 19 FÉVRIER 2014

Attendu les commentaires émis par le préfet suite au dépôt du procès-verbal de la séance du conseil des maires du 19 février 2014;

Attendu la volonté des élus de voir la résolution 2014-02-044 être abrogée;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'abroger la résolution 2014-02-044 et d'accepter le procès-verbal amendé de la séance du conseil des maires du 19 février dernier, tel que rédigé par M. Luc Bergeron, directeur général adjoint.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
11 MARS 2014**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 11 mars 2014 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ
PUBLIQUE DU 11 MARS 2014**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 11 mars 2014 à titre d'information.

2014-03-048

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-84 RELATIF À LA
TARIFICATION APPLICABLE LORS D'UNE DEMANDE DE
RÉVISION EN MATIÈRE D'ÉVALUATION FONCIÈRE DÉPOSÉE À
LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu le dépôt aux maires du projet de règlement relatif à la tarification applicable lors d'une demande de révision en matière d'évaluation foncière déposée à la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu les discussions tenues sur ce projet de règlement;

Attendu qu'un avis de motion sur ce règlement a été donné à la séance du 19 février 2014;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, d'adopter le règlement 2014-84 et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il était ici au long reproduit.

2014-03-049

SAAQ – PLANIFICATION STRATÉGIQUE 2011-2015

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan agit à titre de mandataire de la Société d'assurance automobile du Québec depuis 1999;

Attendu que ce service est apprécié de la population de la région;

Attendu la planification stratégique de la Société de l'assurance automobile du Québec qui prévoit, entre autres :

- Augmenter le nombre d'institutions financières pour les paiements en ligne (depuis février 2014);
- Prolonger la durée du permis de conduire de 4 à 8 ans (octobre 2014);
- Permettre l'immatriculation par les commerçants de véhicules usagés (2015);
- Ajout de services à la prestation autonome de services (développement des services en ligne, 2018);

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 mars 2014

Attendu les impacts directs des éléments mentionnés ci-haut sur la rémunération des services offerts par la MRC à titre de mandataire (baisse de revenus inévitables);

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement :

- Que la Société de l'assurance automobile du Québec prenne acte des inquiétudes de la MRC quand à la survie de ce service;
- Que le conseil des maires souhaite voir la SAAQ accompagner les mandataires (MRC) pour que des pistes de solution soit envisagées afin d'assurer la pérennité de ce service;

2014-03-050

QUOTE-PART ANNUELLE 2014 À ÊTRE VERSÉE AU CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE

Attendu l'entente de gestion en matière de développement local intervenue entre la MRC de Beauce-Sartigan et le ministre du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation en date du 21 juin 2012;

Attendu que cette entente prévoit le versement d'une contribution de la part du MDEIE conditionnellement au respect de certaines conditions, dont entre autres, la confirmation des sommes qui seront versées au cours du présent exercice financier;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement de confirmer le versement des sommes suivantes au Conseil économique de Beauce dans le cadre de l'exercice financier 2014 :

Somme minimale entente de gestion :	131 844 \$
Somme supplémentaire versée par la MRC :	99 807 \$
Sommes versées par le MDEIE :	
Contribution de base :	325 064 \$
Contribution additionnelle à l'entrepreneuriat :	53 112 \$
Sommes additionnelles prévus MDEIE si résultats favorables :	21 245 \$
Sommes additionnelles prévues par le MDEIE si appariement de la MRC :	10 687 \$
Appariement de la MRC si résultats favorables :	10 687 \$
Financement tourisme :	236 558 \$
Agent de développement culturel :	32 232 \$
Total :	921 228 \$

2014-03-051

TRANSPORT COLLECTIF – PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre les services de transport collectif et qu'elle appuie financièrement le Transport Autonomie;

Considérant qu'il y a eu plusieurs déplacements avec ce service en 2013;

Considérant les modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional, volet 1 qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers) et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

Considérant que, pour les services de transport, la MRC de Beauce-Sartigan a contribué en 2013 pour une somme de 10 673 \$;

Considérant que la participation des usagers a été de 10 351 \$ en 2013;

Considérant que la contribution financière du MTQ devait être de 44 000 \$ pour l'année 2013;

Considérant que la contribution reçue du MTQ est de 42 049 \$ pour l'année 2013;

Considérant que ces données sont validées par les états financiers vérifiés 2013;

Considérant que, toujours selon les états financiers vérifiés 2013, les surplus sont de l'ordre de 6 925 \$;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, que la MRC de Beauce-Sartigan avise le ministère des Transports du Québec qu'aucun ajustement de la contribution financière, conformément aux modalités d'application du programme, n'est nécessaire en tenant compte des données formelles fournies aux états financiers vérifiés 2013.

2014-03-052

TRANSPORT COLLECTIF – DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Considérant que la MRC de Beauce-Sartigan offre les services de transport collectif régional et qu'elle appuie financièrement le Transport Autonomie;

Considérant les modalités d'application du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional volet 1 qui prévoient que la contribution du ministère des Transports du Québec (MTQ) correspondra au double de la contribution du milieu (MRC, pacte rural et usagers) et ce, jusqu'à concurrence de 100 000 \$ par année;

Considérant que la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent obligatoirement être réinvestis dans les services de transport collectif régional;

Considérant que, pour les services de transport, la MRC de Beauce-Sartigan prévoit contribuer en 2014 pour une somme de 21 000 \$;

Considérant que la participation prévue des usagers sera de 15 000 \$ en 2014;

Considérant que ces données proviennent des prévisions budgétaires 2014 et que les états financiers viendront les appuyer;

Considérant que la contribution financière estimée du MTQ pourrait être de 72 000 \$ pour l'année 2014;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement:

- Que la MRC de Beauce-Sartigan demande au ministère des Transports du Québec une contribution financière de base de 72 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2014;

- Que la MRC de Beauce-Sartigan demande au MTQ que tout ajustement ultérieur auquel elle pourrait avoir droit pour l'année 2014 lui soit versé à la suite du dépôt des états financiers 2014 et du rapport d'exploitation.

2014-03-053

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 3^E GÉNÉRATION
2014-2024 (PNR 3)**

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du Pacte rural et d'une partie des sommes dédiées au développement de la ruralité et qu'il s'en estime satisfait;

Attendu que le Pacte rural 2014-2019 établit les engagements du gouvernement et de la MRC dans la mise en œuvre de cette politique;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu unanimement, d'autoriser le préfet, monsieur Pierre Bégin, à signer l'entente relative à la Politique nationale de la ruralité de 3^e génération (2014-2024).

FONDATION DU CŒUR – ÉTAT DE SITUATION

Est déposé aux élus un état de situation concernant la relocalisation de la Fondation du cœur Beauce-Etchemin.

2014-03-054

POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC

Attendu le dépôt du rapport préliminaire du comité culturel de la MRC de Beauce-Sartigan fixant les axes, orientations et objectifs de développement culturel à privilégier dans le cadre d'une première politique culturelle;

Attendu que ce rapport doit faire l'objet d'une consultation publique;

Attendu que le conseil des maires estime que ce rapport préliminaire est conforme aux attentes des élus et qu'il sera suffisant dans le cadre du processus de consultation;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement de signifier au comité culturel que le conseil prend acte du rapport préliminaire déposé dans le cadre de la réalisation d'une politique culturelle et d'appuyer le dépôt et l'utilisation de ce document lors du processus de consultation.

2014-03-055

PNR2 VOLET LOCAL : AMÉNAGEMENT D'UNE HALTE-ROUTIÈRE ET D'UN CIRCUIT BOOT CAMP DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

Attendu que ce projet a fait l'objet d'une analyse quant au respect des objectifs du plan de travail de la Politique de la ruralité de la MRC;

Attendu la recommandation écrite détaillée du comité de la ruralité déposée et commentée à ce conseil;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, d'entériner la recommandation du comité de la ruralité et d'accepter ce projet pour une aide financière maximale de 10 768 \$ payable selon les modalités du protocole d'entente à intervenir suite à l'adoption de la présente résolution.

Cette acceptation de projet vient annuler, et par le fait même remplacer, la précédente acceptation de mars 2012 et portant sur l'accès à Internet haute-vitesse.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2014-03-056

NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MRC AU SEIN DU CONSEIL ÉCONOMIQUE DE BEAUCE

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, de reconfirmer les nominations des personnes suivantes au sein du Conseil économique de Beauce :

Siège numéro 6 (échu 2013)	Monsieur Éric Lachance;
Siège numéro 7 (échéance 2014)	Monsieur Claude Morin;
Siège numéro 8 (échu 2013)	Monsieur Dany Quirion.

2014-03-057

AVIS DE LA MRC DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (DOSSIER 406 938) CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE PRÉSENTÉE PAR SOCIÉTÉ TELUS COMMUNICATIONS SUR UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 1 458 M² SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-BEAUCE

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 mars 2014

Telus souhaite implanter, exploiter et entretenir une tour haubanée et des équipements connexes de télécommunication et construire un chemin d'accès ainsi qu'une ligne électrique sur le lot 24-4 partie, Rang 3, canton Jersey sur le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Beauce;

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que le potentiel agricole du lot visé est de classe7;

Considérant que les lots adjacents sont boisés;

Considérant les possibilités limitées d'utilisation de la superficie concernée à des fins agricoles en raison des caractéristiques du sol et de sa faible superficie;

Considérant qu'il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole qui permettraient une efficacité optimale de ce type d'infrastructure;

Considérant l'impact négligeable du site retenu sur les activités et les établissements agricoles existants et leur développement;

Considérant que l'établissement de production animale le plus près du projet est à environ 1 700 mètres;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise;

Considérant que l'autorisation demandée n'aura aucune répercussion négative sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan informe la CPTAQ qu'elle est favorable à la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole formulée par Société Telus communications sur le territoire de la municipalité de Saint-René-de-Beauce sur une superficie d'environ 1 458 m².

2014-03-058

**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION – TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT : RUISSEAU DÉVELOPPEMENT BOISÉ
CHARMEL**

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce (résolution 2014-03-065) concernant des travaux d'aménagement d'un cours d'eau, le ruisseau du développement Boisé Charmel;

Attendu que ces travaux nécessitent l'obtention d'un certificat d'autorisation du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 22 de la LQE;

Attendu le dépôt par WSP Canada inc. des plans et devis nécessaires à la présentation de la demande (dossier 131-24731-00);

Attendu que tous les coûts relatifs à ces travaux seront entièrement assumés par la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce;

Attendu que la Municipalité demande à être maître d'œuvre (gestionnaire et exécutante) des travaux;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Michel Breton et résolu unanimement que la MRC :

- Présente une demande de certificat d'autorisation au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 22 de la LQE pour les travaux d'aménagement du ruisseau du développement Boisé Charmel;

- Confirme l'embauche de WSP Canada inc. pour préparer les plans et devis inhérents à la demande de certificat d'autorisation;

- Acquitte les coûts relatifs au certificat d'autorisation;

- Autorise la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce à réaliser les travaux d'aménagement en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, le tout sous la supervision de la firme WSP Canada inc.

2014-03-059

ADOPTION DU DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES À CERTAINS RÈGLEMENTS D'URBANISME SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-24

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu d'adopter en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le document indiquant la nature des modifications que les municipalités devront apporter à leurs règlements d'urbanisme suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-24 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé :

Document indiquant la nature des modifications à être apportées au plan d'urbanisme et au règlement de zonage des municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-24

Municipalité concernée :

- Saint-Benoît-Labre

Nature des modifications

- Modifier la carte « Plan d'affectation du sol » intégrée au plan d'urbanisme;

- Modifier la carte « Plan de zonage » intégrée au règlement de zonage.

Délai

En vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, cette municipalité doit dans les 6 mois suivant l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-24 (19 mars 2014), adopter tout règlement de concordance.

2014-03-060

SERVICE D'ÉVALUATION – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Lyne Bourque, et résolu unanimement d'engager monsieur Nicolas Goulet au poste de technicien en évaluation, échelon 1, en date du 10 mars 2014.

Il est également résolu qu'il soit soumis à la période d'essai prévue à la convention collective.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2014-03-061

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 20 h 55.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 19 mars 2014

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, secrétaire-trésorier

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 16 avril 2014 à 20 h 15. Sont présents :

Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Normand Laframboise	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, directeur général, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2014-04-062

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 19 mars 2014;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 8 avril 2014;
 - 3.3. Présentation des états financiers 2013 – Rapport du vérificateur et acceptation des états financiers consolidés;
 - 3.4. Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier 2014;
 - 3.5. États des surplus accumulés;
4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Pacte rural – Rapport annuel d'activités 2013;

- 4.2. PNR volet 3 – Projet de scénario de partage;
 - 4.2.1. Document de réflexion sur les modalités d’attribution de la PNR3;
- 4.3. Plan de gestion des matières résiduelles;
- 4.4. Développement éolien;
- 4.5. Service de génie municipal – Acquisition d’équipement;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité (s’il y a lieu) :
 - Règlement 104-13 – Lac-Poulin;
 - Règlement 135-2014 – Saint-Honoré-de-Shenley;
 - Règlement 136-2014 – Saint-Honoré-de-Shenley;
 - Règlement 523-2014 – Saint-Georges;
 - 5.2. Adoption du règlement 2014-74-25 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d’aménagement et de développement révisé afin d’agrandir le périmètre urbain de la ville de Saint-Georges;
 - 5.3. Avis de la MRC devant être transmis à la CPTAQ concernant le remplacement d’un ponceau sur la route Petite-Pierrette à Saint-Simon-les-Mines déposé par le ministère des Transports du Québec;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Ouverture de poste auxiliaire : Technicien en génie civil;
 - 6.2. Ouverture de postes étudiants : Services de l’évaluation et de génie civil;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités (s’il y a lieu);
 - Motion de félicitations – Sergent Mario Thiboutot de la Sûreté du Québec;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels;
 - 9.2. Bilan trimestriel de la SAAQ;
 - 9.3. Article 59 – Bilan des constructions;
 - 9.4. Liste des engagements et des contrats liant la MRC;
10. Divers :
 - 10.1. Motion de félicitations – Monsieur Robert Dutil, député du comté de Beauce-Sud;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2014-04-063

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 19 MARS 2014**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l’unanimité, d’accepter le procès-verbal de la séance du conseil des maires du 19 mars 2014, tel que rédigé par M. Éric Paquet, directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
8 AVRIL 2014**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 8 avril 2014 à titre d’information.

2014-04-064

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Attendu le rapport présenté par la firme comptable Blanchette Vachon et Associés concernant le bilan et les états des résultats 2013 de la MRC;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement que le rapport déposé soit accepté tel que présenté.

2014-04-065

PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 2013

Attendu que les états financiers 2013 de la MRC ont été distribués à tous les membres du conseil en plus de faire l'objet d'une présentation par un représentant de notre firme de vérificateurs externes;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement que les états financiers 2013 de notre MRC soient acceptés tels que présentés et déposés par la firme Blanchette Vachon et Associés.

2014-04-066

NOMINATION DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2014

Attendu l'offre de service reçue de la firme Blanchette Vachon et Associés pour le mandat de vérification externe de l'année 2014;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Normand Laframboise et résolu unanimement, de retenir les services de la firme Blanchette Vachon et Associés à titre de vérificateurs externes pour l'année 2014, au coût de 6 900 \$ plus taxes.

ÉTATS DES SURPLUS ACCUMULÉS

Est déposé aux élus l'état des surplus accumulés et des fonds réservés de la MRC suite au dépôt des états financiers.

Après les discussions à ce sujet, la résolution suivante est proposée :

2014-04-067

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – DÉFICIT 2013

Attendu que les élus ont pris connaissance des états financiers audités de l'exercice budgétaire 2013;

Attendu que dans le cadre de l'année financière 2013, le Service de génie municipal s'est avéré déficitaire d'un montant de 36 409 \$;

Attendu que ce déficit a été absorbé par la Partie 1 du budget;

Attendu la volonté des élus de favoriser la consolidation et l'expansion de ce service;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement que le présent conseil prenne acte des éléments mentionnés dans le préambule de la présente résolution et qu'il confirme et accepte que le déficit d'exercice 2013 du Service de génie municipal soit pleinement assumé par la Partie 1 du budget de la MRC.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations de la présente résolution.

2014-04-068

PACTE RURAL – RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS 2013

Attendu le dépôt aux maires du rapport annuel d'activités 2013 de la Politique nationale de la ruralité II;

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du rapport tel que préparé par madame Johanne Journeault, agente de développement rural;

Attendu que ce rapport doit être approuvé par le Conseil pour sa transmission au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement, d'approuver le rapport annuel d'activités 2013 de la Politique nationale de la ruralité II déposé par l'agente de développement rural et d'en autoriser la transmission au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

**POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ VOLET 3 –
SCÉNARIO DE PARTAGE ET DOCUMENT DE RÉFLEXION**

Sont déposés aux élus un scénario de partage des sommes dédiées aux municipalités de la MRC dans le cadre de la 3^e génération de la Politique nationale de la ruralité ainsi qu'un document de réflexion sur les modalités d'attribution de celles-ci.

Suite aux discussions, il est convenu de valider les conditions du Pacte Plus et de ramener ce sujet à l'ordre du jour d'une prochaine rencontre du conseil des maires

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Le directeur général, monsieur Éric Paquet, dépose et commente un tableau illustrant l'échéancier des travaux prévus dans le cadre de la révision du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR).

2014-04-069

DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Attendu que dans le cadre d'un comité de travail précédent cette séance du conseil des maires, un document informatif concernant le potentiel de développement de projets éoliens sur le territoire de la MRC a été présenté aux élus;

Attendu la volonté de l'ensemble des maires de la MRC d'évaluer correctement la viabilité de ce type de projet;

Il est proposé par monsieur Normand Laframboise, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement de poursuivre les démarches jusqu'ici amorcées et de recueillir les informations nécessaires et pertinentes afin de faciliter une prise de position face au développement de tels projets sur le territoire de notre MRC.

2014-04-070

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – ACQUISITION D'ÉQUIPEMENT

Attendu que dans le cadre des mandats qui lui sont confiés, le Service de génie municipal doit utiliser des équipements d'arpentage, soit un système de géolocalisation par satellite (GPS);

Attendu que dans le cadre des travaux jusqu'ici confirmés pour l'année 2014 auprès des municipalités de la MRC, le directeur du Service de génie a estimé à près de 15 000 \$ les frais de location d'un tel équipement;

Attendu que les coûts d'acquisition de ce type d'équipement sont estimés à moins de 25 000 \$;

Attendu l'offre reçue de la part de Cansel à un prix de 21 742 \$ plus les taxes pour un modèle de récepteur GNSS Trimble R6-M4 incluant Glonass, Carnet TSC3, accessoires et formation;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement d'autoriser l'acquisition de l'équipement mentionné dans le préambule de la présente résolution au montant de 21 742 \$ plus les taxes. Il est de plus résolu que les coûts relatifs à cette acquisition soient dérayés selon le partage suivant :

- 25 % pour le Service de l'aménagement du territoire;
- 75 % pour le Service de génie civil.

2014-04-071

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 104-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 82-06 DE LA MUNICIPALITÉ DU LAC-POULIN AFIN D'AGRANDIR UNE ZONE « PROTECTION DES BOISÉS » À MÊME UNE PARTIE D'UNE ZONE COMMUNAUTAIRE ET D'UNE PARTIE D'UNE ZONE AGROFORESTIÈRE ET AFIN DE RENOMMER LES ZONES IDENTIFIÉES « PROTECTION DES BOISÉS », RÉSIDENTIELLES

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan de zonage, secteurs urbain et rural » de la façon suivante:

- en agrandissant la zone B-1 à même une partie des zones C-1 et Ag-1;
- en renommant les zones B « Protection des boisés » pour R « Résidentielles »;
- en remplaçant le titre de l'article 3.3 du règlement 82-06 par : « Constructions et usages autorisés dans une zone résidentielle (R) ».

Considérant que ce règlement est conforme aux objectifs et orientations du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 104-13 de la Municipalité du Lac Poulin.

2014-04-072

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 135-2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-SHENLEY AMENDANT LE RÈGLEMENT 54-2006 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTION RÉSIDENTIELLE À MÊME L'AFFECTION INDUSTRIELLE POUR DES TERRAIN SITUÉS ENTRE LA ROUTE DU 9E RANG ET LA RUE BOUTIN

Considérant que ce règlement modifie la carte « Plan d'affectation des sols - secteur urbain »;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur madame Carmelle Carrier, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 135-2014 de la Municipalité de St-Honoré-de-Shenley.

2014-04-073

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 136-2014 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 55-2006
RELATIF AU ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE ST-HONORÉ-
DE-SHENLEY AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DE LA ZONE À
L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN**

Considérant que ce règlement a pour effet :

- d'agrandir la zone résidentielle R-1 à même une partie de la zone I-2;

Considérant que la modification ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 136-2014 de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

2014-04-074

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 523-2014 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 150-2005 AFIN
D'AJOUTER DES USAGES PERMIS DANS LA ZONE CD-601**

Considérant que ce règlement a pour effet d'autoriser les usages suivants dans la zone CD-601 : atelier de réparation et d'entretien de véhicules récréatifs et vente au détail ou location de véhicules récréatifs incluant l'entreposage extérieur comme usage accessoire;

Considérant que ce règlement est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 523-2014 de la ville de Saint-Georges.

2014-04-075

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-74-25 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AGRANDIR LE
PÉRIMÈTRE URBAIN DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES**

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu que la Ville de Saint-Georges souhaite une modification aux limites de son périmètre urbain afin d'y intégrer 5 emplacements déjà construits;

Attendu que la Commission de protection du territoire et des activités agricoles a émis une décision favorable sur cette demande d'exclusion de la zone agricole permanente (dossier 404863);

Attendu l'avis favorable émis en date du 19 mars 2014 par M. Sylvain Boucher, sous-ministre, sur cette modification du schéma d'aménagement et de développement révisé;

En conséquence il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le règlement 2004-71-25 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

2014-04-076

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'ALIÉNATION, LE LOTISSEMENT ET L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE DE SUPERFICIES EN BORDURE DE LA ROUTE PETITE-PIERRETTE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMON-LES-MINES DÉPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le ministère des Transports du Québec dépose une demande à la CPTAQ afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie permanente de 820,6 mètres carrés de part et d'autre de la route Petite-Pierrette qui sera utilisée lors des travaux de remplacement du ponceau P870580;

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1^{er} Le potentiel agricole du lot visé et des lots adjacents est exclusivement constitué de sols de classe 7 avec des limitations sévères au niveau de la pierrosité et de la topographie;

2^e L'utilisation à des fins agricoles du lot visé n'est pas compromise en raison de la faible superficie requise;

3^e Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;

4^e L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités;

5^e *Critère non applicable;*

6^e L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;

7^e L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8^e Critère non applicable;

9^e Critère non applicable;

10^e Critère non applicable;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Yvon Paquet, et résolu à l'unanimité d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports du Québec afin d'aliéner, de lotir et d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie permanente de 820,6 mètres carrés de part et d'autre de la route Petite-Pierrette qui sera utilisée lors des travaux de remplacement du ponceau P870580.

2014-04-077

OUVERTURE DE POSTE AUXILIAIRE : TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'embauche d'un technicien en génie civil auxiliaire au Service de génie civil.

2014-04-078

OUVERTURE DE POSTE ÉTUDIANT AU SERVICE DE L'ÉVALUATION

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'embauche d'un maximum de 8 étudiants au Service de l'évaluation foncière à l'intérieur de la période du 12 mai au 29 août 2014.

2014-04-079

OUVERTURE DE POSTE ÉTUDIANT AU SERVICE DE GÉNIE CIVIL

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'autoriser la Direction générale et le directeur du Service de génie civil à procéder à l'embauche du personnel étudiant requis pour le bon fonctionnement du département, pour la période du 12 mai au 29 août 2014.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS (S'IL Y A LIEU)

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

2014-04-080

MOTION DE FÉLICITATIONS AU SERGENT MARIO THIBOUTOT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Il est proposé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement qu'une motion de félicitations soit adressée à monsieur Mario Thiboutot pour le prix hommage reçu par celui-ci dans le cadre de la soirée « Reconnaissance » du Centre de santé et de services sociaux de Beauce pour le travail qu'il effectue au sein de la communauté à titre de sergent coordonnateur communautaire à la Sûreté du Québec.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan trimestriel de la SAAQ;
- Article 59 – Bilan des constructions;
- Liste des engagements et des contrats liant la MRC;

En relation avec les discussions intervenues sur les documents déposés, la résolution suivante est soumise à l'approbation du conseil des maires :

2014-04-081

ARTICLE 59 – BILAN DES CONSTRUCTIONS

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du bilan des constructions réalisées dans le cadre de l'Article 59 pour les années 2011-2013;

Attendu que les maires ont de plus pris note du potentiel de lots disponibles ayant une superficie de moins de 20 hectares;

Attendu que les élus souhaitent entreprendre des démarches auprès de la Commission de protection du territoire agricole et de l'Union des producteurs agricoles de Chaudière-Appalaches afin de revoir certains paramètres issus de la 1^{re} négociation de l'Article 59;

Il est proposé par monsieur Normand Laframboise, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement de confirmer la volonté des maires de la MRC de Beauce-Sartigan d'entreprendre une révision de l'entente négociée dans le cadre l'Article 59 et de solliciter à cette fin, les représentants de la Commission de protection du territoire agricole et de l'Union des producteurs agricoles de Chaudière-Appalaches afin d'entamer des discussions à cet effet.

2014-04-082

**MOTION DE FÉLICITATIONS – MONSIEUR ROBERT DUTIL
DÉPUTÉ DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD**

Il est proposé par madame Manon Veilleux et unanimement résolu de transmettre nos plus sincères félicitations à monsieur Robert Dutil, suite à sa réélection à titre de député provincial du comté de Beauce-Sud.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2014-04-083

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 9 h 35.

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, secrétaire-trésorier

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 21 mai 2014

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 21 mai 2014 à 20 h. Sont présents :

Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Michel Breton	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Absent	Saint-Georges
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière

Monsieur Éric Paquet, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2014-05-084

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 16 avril 2014;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 13 mai 2014;
 - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 14 mai 2014;
 - 3.4. Modification de la date du comité administratif du mois de juin;
 - 3.5. Politique salariale des cadres :
 - Tableau des échelons salariaux;
 - Directeur général;
 - Directeur général adjoint;

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Pacte rural 2007-2014 – Rapport d'évaluation;
 - 4.2. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Région Chaudière-Appalaches;
 - 4.3. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Proposition pour l'assemblée générale;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
 - Règlement 234-163A-2014 – Notre-Dame-des-Pins;
 - Règlement 235-165A-2014 – Notre-Dame-des-Pins;
 - Règlement 520-2014 – Saint-Benoît-Labre;
 - Règlement 521-2014 – Saint-Benoît-Labre;
 - 5.2. Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'exclusion pour une superficie d'environ 6 hectares, déposée par la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth;
 - 5.3. Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole présentée par 9039-4255 Québec inc. (Beaucesansfil) sur une superficie de 9,29 mètres carrés sur le territoire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset (Dossier : 407 245);
 - 5.4. Adoption du projet de règlement 2004-71-26 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone inondable sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce;
 - 5.5. Avis de motion – Modification du schéma d'aménagement;
 - 5.6. Modification du délai accordé aux municipalités;
 - 5.7. Délégation au secrétaire-trésorier – Date et heure d'une assemblée publique;
6. Gestion du personnel :
 - 6.1. Service de génie civil – Embauche d'un technicien en génie civil auxiliaire;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels;
 - 9.2. Bilan trimestriel – Inspection régionale;
 - 9.3. Bilan – Procédure de vente pour taxes impayées;
 - 9.4. Rapport des activités de la Sûreté du Québec;
 - 9.5. Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2004;
 - 9.6. Organigramme de la MRC;
 - 9.7. Bilan SAAQ;
10. Divers :
 - 10.1. Motion de remerciements – Monsieur Normand Laframboise, maire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset;
 - 10.2. Motion de félicitations – Festival Beauceron de l'Érable;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2014-05-085

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 16 AVRIL 2014**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance du conseil des maires du 16 avril 2014, tel que rédigé par M. Éric Paquet, directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 13
MAI 2014**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 13 mai 2014 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
DU 14 MAI 2014**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 14 mai 2014 à titre d'information.

2014-05-086

**MODIFICATION DE LA DATE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU
MOIS DE JUIN**

Attendu la résolution 2013-11-196 fixant les dates de rencontre des séances du conseil des maires et celles du comité administratif de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que par celle-ci, la rencontre du prochain comité administratif est prévue pour le 10 juin 2014;

Attendu que cette même journée, une rencontre du comité de la politique nationale de la ruralité est également au calendrier;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité, de reporter la séance du comité administratif, initialement prévue pour le 10 juin 2014, au 11 juin 2014.

2014-05-087

**POLITIQUE SALARIALE DES CADRES ET DÉPÔT DES ÉCHELONS
SALARIAUX (DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DIRECTEUR GÉNÉRAL
ADJOINT)**

Attendu le dépôt d'un projet d'échelle salariale pour les employés cadres de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu la recommandation du comité administratif concernant ce projet prévoyant une échelle salariale des employés cadres contenant une progression d'échelon de 2,5 % et une indexation annuelle des échelons fixée en fonction de l'indice des prix à la consommation;

Attendu que les conditions salariales du directeur du Service de l'évaluation et du

directeur du Service de génie civil ont été négociées lors de l'embauche de ces ressources;

Attendu les réserves exprimées par le conseil des maires suite au dépôt du projet;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité :

Que le présent conseil adopte l'échelle salariale des cadres déposée pour les exercices financiers 2014 à 2018 inclusivement et que celle-ci soit intégrée à la politique salariale des cadres de la MRC de Beauce-Sartigan avec les modifications suivantes :

- Sans indexation annuelle des échelons;
- Que les avancements d'échelon soient conditionnels à la recommandation du supérieur immédiat.

Il est de plus résolu que les échelons salariaux soient fixés comme suit pour les postes suivants :

- Directeur général : Échelon 5
- Directeur général adjoint : Échelon 1

2014-05-088

PACTE RURAL 2007-2014 (PNR2) – RAPPORT D'ÉVALUATION

Attendu que les maires de la MRC de Beauce-Sartigan ont pris connaissance du rapport d'évaluation du pacte rural 2007-2014 tel que préparé par madame Johanne Journeault, agente de développement rural, et qu'ils s'en estiment satisfaits;

Il est proposé par madame Manon Veilleux, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'accepter le rapport d'évaluation du pacte rural 2007-2014 tel que présenté et d'autoriser son dépôt auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – RÉGION CHAUDIÈRE-APPALACHES

Les élus sont avisés que la région Chaudière-Appalaches sera la région vedette de l'édition 2015 du congrès de la Fédération québécoise des municipalités.

Un comité de travail, recruté au sein de la Conférence des préfets, œuvre à la préparation de cet événement. Les MRC du territoire seront éventuellement sollicitées afin de supporter financièrement cette activité.

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) – PROPOSITION POUR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Le préfet signale que la date butoir afin de transmettre des propositions à l'assemblée générale de la Fédération québécoise des municipalités a été fixée au 29 juillet 2014, 16 h.

Il invite les maires à soumettre à la direction générale de la MRC, s'il y a lieu, tout projet de résolution et sujet qui pourraient être remis à la FQM.

2014-05-089

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 234-163A-2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS AMENDANT LE RÈGLEMENT 163-2007 RELATIF AU PLAN D'URBANISME AFIN D'AGRANDIR L'AFFECTATION COMMERCIALE AINSI QUE L'AFFECTATION RÉSIDENTIELLE À MÊME LA ZONE D'EXPANSION URBAINE

Considérant que ce règlement modifie la carte d'affectation des sols en créant une nouvelle zone commerciale le long de la Route 173 et en agrandissant l'affectation résidentielle à même la zone d'expansion urbaine;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 234-163A-2014 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2014-05-090

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 235-165A-2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DES-PINS MODIFIANT LE RÈGLEMENT 165-2007 RELATIF AU LOTISSEMENT AFIN D'Y INCLURE DES DISPOSITIONS SUR LES TERRAINS AYANT UNE LIGNE AVANT COURBE

Considérant que ce règlement a pour effet d'établir les normes relatives à la largeur minimale de la ligne avant sur les terrains ayant une ligne avant courbe;

Considérant que ce règlement est de nature locale;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 235-165A-2014 de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

2014-05-091

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 520-2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME 446-2006

Considérant que ce règlement vient assurer la concordance entre le plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Benoît-Labre et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Beauce-Sartigan suite à l'adoption du règlement 2004-71-24 de celle-ci;

Considérant que ce règlement vient agrandir le périmètre urbain de la municipalité de Saint-Benoît-Labre à même l'affectation agricole;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 520-2014 de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

2014-05-092

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

RÈGLEMENT 521-2014 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 447-2006

Considérant que ce règlement vient assurer la concordance entre le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Benoît-Labre et le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Beauce-Sartigan suite à l'adoption du règlement 2004-71-24 de celle-ci;

Considérant que ce règlement vient créer une nouvelle zone commerciale d'envergure (CB-52) et agrandir le périmètre urbain de municipalité de Saint-Benoît-Labre;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 521-2014 de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

2014-05-093

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'EXCLUSION POUR UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 6 HECTARES, DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH

La demande a pour objectif d'agrandir le périmètre urbain le long de l'avenue du Parc-Industriel, en y incluant une superficie d'environ 6 hectares tirée du lot 17-C, rang A, cadastre de Forsyth ainsi que d'inclure une superficie approximative de 10 hectares (lots 18-A et 18-C rang A, cadastre de Forsyth), celle-ci étant propriété de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA :

1° le potentiel agricole des sols des lots visés et des lots avoisinants est de classe 4 et 5 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada. Ces sols présentent des limitations principalement en raison de la pierrosité et de la topographie;

2° le lot visé par la demande d'exclusion est présentement cultivé;

3° l'impact du secteur retenu est de moindre impact sur les activités agricoles existantes et leur développement puisqu'il est contigu au périmètre urbain;

4° l'exclusion recherchée ne créera pas de contraintes supplémentaires résultant de l'application des lois et règlements en matière d'environnement puisque les activités agricoles présentes doivent déjà prendre en compte leur présence;

5° En fonction des limites du périmètre urbain de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth et de la localisation de son parc industriel, la disponibilité d'autres emplacements ne peut être considérée;

6° l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles ne sera pas compromise;

7° l'exclusion demandée n'aura aucune répercussion négative sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8° La demande déposée préserve des superficies suffisantes à la pratique de l'agriculture;

9° L'absence d'espace suffisant pour permettre l'expansion des activités industrielles pourrait avoir un effet néfaste sur l'activité économique de la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth;

10° Les conditions socio-économiques difficiles vécues par la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth et les conséquences possibles d'un refus.

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire. En effet, les orientations du schéma relatives à l'agrandissement des périmètres urbains ont pour objectif de :

- consolider l'occupation du territoire rural;
- maximiser l'utilisation des équipements, infrastructures et services existants;
- contrôler l'étalement urbain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, d'appuyer la demande d'exclusion déposée par la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth sur une superficie approximative de 6 hectares contiguë au périmètre urbain, le long de l'avenue du Parc-Industriel.

2014-05-094

AVIS DE LA MRC DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE (DOSSIER 407 245) CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE PRÉSENTÉE PAR BEAUCEANSFIL SUR UNE SUPERFICIE D'ENVIRON 9,29 M² SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET

Beucesansfil souhaite implanter, exploiter et entretenir une tour de télécommunication sur le lot 3 739 483 du cadastre du Québec sur le territoire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que le potentiel agricole du lot visé est de classe 7;

Considérant que les lots adjacents sont en culture et boisés;

Considérant les possibilités limitées d'utilisation de la superficie concernée à des fins agricoles en raison des caractéristiques du sol et de sa faible superficie;

Considérant qu'il n'existe pas d'espace approprié disponible hors de la zone agricole qui permettrait une efficacité optimale de ce type d'infrastructure;

Considérant l'impact négligeable du site retenu sur les activités et les établissements agricoles existants et leur développement;

Considérant que l'établissement de production animale le plus près du projet est à environ 1000 mètres;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise;

Considérant que l'autorisation demandée n'aura aucune répercussion négative sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan informe la CPTAQ qu'elle est favorable à la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole formulée par Beucesansfil sur le territoire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset sur une superficie d'environ 9,29 m².

2014-05-095

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-26 MODIFIANT LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISÉ DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) permet à la MRC de modifier son SADR;

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce (résolution 2014-04-083, 1^{er} avril 2014) pour une dérogation en zone inondable (agrandissement d'une remise à machinerie agricole);

En conséquence il est proposé par monsieur Michel Breton, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le projet règlement 2004-71-26 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

De plus, il est résolu d'adopter en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra adopter advenant la modification du schéma, à savoir :

Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme de certaines municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-26

Municipalité visée : Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce

Document concerné : Règlement de zonage

Nature des modifications : Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-26, la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce devra modifier son règlement de zonage afin d'intégrer les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé relatives à une dérogation en zone inondable pour permettre la construction (agrandissement) d'une remise à machinerie agricole sur le lot 56-P, Rang 7, canton Paroisse Saint-Éphrem.

Délai : Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 58), la municipalité mentionnée dans le présent document devra, dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-26 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter un règlement de concordance afin de modifier son règlement de zonage pour y intégrer les nouvelles dispositions.

AVIS DE MOTION

MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISÉ AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UNE REMISE À MACHINERIE AGRICOLE DANS LA ZONE INONDABLE DE GRAND COURANT (0-20 ANS) DE LA RIVIÈRE LE BRAS SAINT-VICTOR SUR

LE LOT 56 DU RANG 7 DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Éric Lachance, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2004-71-26 sera soumis pour approbation et décret. Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser l'agrandissement d'une remise à machinerie agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, dans la zone inondable de grand courant (0-20 ans).

2014-05-096

MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS POUR DONNER LEUR AVIS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-26

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, que les municipalités disposent, en vertu du deuxième alinéa de l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'un délai maximal de 20 jours pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis sur le projet de règlement 2004-71-26 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

2014-05-097

DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT DE FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE OU DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION, LE CAS ÉCHÉANT

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu unanimement, d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-26.

2014-05-098

SERVICE DE GÉNIE CIVIL – EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉNIE CIVIL AUXILIAIRE

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'embauche de monsieur François St-Hilaire à titre de technicien en génie civil auxiliaire échelon 5 et ce, rétroactivement au 12 mai 2014.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

Monsieur Normand Roy résume la teneur des discussions de la dernière rencontre du comité de sécurité publique.

Madame Christine Caron, représentante de notre MRC auprès de la Table de concertation sur l'alcool au volant Beauce-Etchemins, dresse un portrait des discussions tenues lors de la dernière rencontre de ce comité.

Entre autres sujets, la problématique d'interprétation de la *Loi concernant les services de transport par taxi* opposant les taxis et les services de raccompagnement, la volonté de la Table de ramener les comités municipaux sur l'alcool au volant, le maintien des activités de sensibilisation, la mise en place d'intervenants en toxicomanie dans les écoles secondaires du territoire et le dépôt du plan triennal de la Table.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Bilan trimestriel – Inspection régionale;
- Bilan – Procédure de vente pour taxes;
- Rapport des activités de la Sûreté du Québec;
- Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2004;
- Organigramme de la MRC;
- Bilan de la SAAQ.

2014-05-099

MOTION DE REMERCIEMENTS À MONSIEUR NORMAND LAFRAMBOISE, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-HILAIRE-DE-DORSET

Attendu que monsieur Normand Laframboise, maire de la municipalité de Saint-Hilaire-de-Dorset, a remis sa démission au conseil municipal le 27 avril dernier.

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'adresser nos plus sincères remerciements à monsieur Laframboise pour le travail effectué au sein de la MRC depuis novembre 2013.

2014-05-100

MOTION DE FÉLICITATIONS – FESTIVAL BEUCERON DE L'ÉRABLE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, qu'une motion de félicitations soit transmise au Festival Beauceron de l'Érable suite à la réalisation d'un record Guinness dans le cadre de la Grande coulée de tire Desjardins-Citadelle 2014.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur Jean-Guy De Blois, maire de la municipalité de Saint-René, questionne les élus afin de connaître les informations dont ils disposent quant au renouvellement des ententes gouvernementales portant entre autres, sur le retour de la taxe sur l'essence. Il est convenu de porter une attention particulière à ce dossier.

Le préfet et le directeur général avisent les élus que des informations supplémentaires ont été transmises à la MRC dans le dossier du développement éolien. Les documents reçus sont présentement sous analyse et ceux-ci seront éventuellement présentés aux élus.

2014-05-101

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Michel Breton et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 20.

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, directeur général et sec.-trés.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 18 juin 2014

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 18 juin 2014 à 20 h. Sont présents :

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
M. Michel Breton	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
Absent	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
M. Michel Paquet	Lac-Poulin

Le préfet, monsieur Pierre Bégin, est absent.

Monsieur Éric Paquet, directeur général et secrétaire-trésorier, et monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, sont également présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Jean-Marc Paquet, préfet suppléant.

2014-06-102

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Michel Paquet et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 21 mai 2014;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 11 juin 2014;
4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Politique nationale de la ruralité volet 3 – Partage financier;
 - 4.1.1. Volet régional;
 - 4.1.2. Volet local;

- 4.2. Politique nationale de la ruralité – Liste des engagements de la MRC pacte rural 2007-2014;
- 4.3. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités 2015 – Région vedette Chaudière-Appalaches;
- 4.4. École nationale des pompiers – Renouvellement d’entente – Gestionnaire de formation;
- 4.5. Intégration du Service de l’évaluation;
- 4.6. Fibre optique;
- 4.7. Report du dépôt des rôles modernisés;
- 4.8. Plan de gestion des matières résiduelles – Processus de révision;
- 4.9. Développement éolien;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité (s’il y a lieu) :
 - Aucun certificat de conformité n’est soumis pour adoption à cette séance.
 - 5.2. Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant un projet d’inclusion à la zone agricole – Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth – Amendement à la résolution 2014-05-093;
 - 5.3. Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant un projet de piste cyclable dans la municipalité de La Guadeloupe;
6. Gestion du personnel;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels;
 - 9.2. Limite de vitesse pour les véhicules hors route;
10. Divers :
 - 10.1. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités 2014 – Hébergement;
 - 10.2. Projet de dépôt direct – Salaire des élus;
 - 10.3. La belle tournée 2014 – Circuit des arts de la Beauce;
 - 10.4. Maison du tourisme de Beauce-Sartigan;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2014-06-103

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 21 MAI 2014**

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l’unanimité, d’accepter le procès-verbal de la séance du conseil des maires du 21 mai 2014, tel que rédigé par M. Éric Paquet, directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 11
JUN 2014**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 11 juin 2014 à titre d’information.

2014-06-104

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ VOLET 3 – PARTAGE FINANCIER – VOLET RÉGIONAL

Attendu que dans le cadre de la 3^e génération de la Politique nationale de la ruralité, les élus de Beauce-Sartigan souhaitent le maintien d'une réserve financière dédiée aux projets régionaux représentant 25 % des sommes versées dans le cadre de cette politique;

Attendu que Ville de Saint-Georges souhaite se joindre au volet régional de la PNR 3;

Attendu que le territoire d'application du volet régional est le même que celui identifié dans le cadre du protocole d'entente signé entre la MRC et le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement, de maintenir, dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité de 3^e génération, un montant réservé représentant 25 % de l'enveloppe annuelle dédiée à cette politique aux fins de projets régionaux.

2014-06-105

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ VOLET 3 – PARTAGE FINANCIER – VOLET LOCAL

Attendu que dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité de 2^e génération (2007-2013), un scénario de partage des sommes dédiées avait été convenu;

Attendu que le mode de répartition mis en application s'est avéré satisfaisant pour les parties;

Attendu la recommandation des membres du comité administratif de voir cette forme de partage être reconduite dans le cadre du prochain volet de celle-ci;

Attendu que le présent conseil a convenu de réserver 25 % des sommes de la PNR à des fins de projets régionaux;

Attendu qu'un tableau de partage est déposé aux élus;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, d'adopter le scénario de partage financier suivant prévoyant, outre une réserve financière représentant 25 % des sommes annuelles versées au pacte rural à des fins de projets régionaux, un partage du résiduel de la somme mentionnée ci-haut (sommes versées au pacte rural – 25 %) selon le mode suivant :

- 9,89 % Ville de Saint-Georges (territoires ruraux);
- Le solde partagé entre les municipalités rurales :
 - 50 % montant de base
 - 50 % subdivisé : 50 % RFU
50 % population.
- Que ces modalités de partage soient en vigueur pour les 5 premières années du volet 3 de la Politique nationale de la ruralité.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations sur ce point.

2014-06-106

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ – LISTE DES ENGAGEMENTS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DANS LE CADRE DU PACTE RURAL 2007-2014

Attendu le dépôt de la liste des engagements financiers de la MRC de Beauce-Sartigan découlant du 2^e volet de la Politique nationale de la ruralité;

Attendu que ledit document doit être approuvé par le conseil avant sa transmission au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, tel que prévu à l'article 6 du Pacte rural 2014-2019;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement, d'approuver le rapport déposé aux membres de ce conseil décrivant la liste des engagements découlant de la Politique nationale de la ruralité (volet 2) en date du 31 décembre 2013.

2014-06-107

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS (FQM) 2015 – RÉGION VEDETTE CHAUDIÈRE-APPALACHES

Considérant que la Conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches souhaite présenter la candidature de la région administrative de Chaudière-Appalaches à titre de région vedette dans le cadre du congrès de la FQM en 2015;

Considérant que le congrès de la FQM est un événement d'envergure qui réunit entre 1 200 et 1 500 personnes qui proviennent de l'ensemble du Québec et constitue donc une occasion importante de faire la promotion de notre territoire en termes touristique, économique et social;

Considérant que différents organismes régionaux dont la CRÉ Chaudière-Appalaches, l'ATR Chaudière-Appalaches et la Table agroalimentaire Chaudière-Appalaches ont été rencontrés et acceptent de participer à l'organisation d'un tel événement en collaboration avec la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches;

Considérant que des dépenses sont prévues pour la présentation de Chaudière-Appalaches à titre de région vedette dans le cadre du congrès de la FQM en 2015 et que la Conférence des préfets souhaite que l'ensemble des MRC du territoire accepte de participer financièrement à cet événement de même que la CRÉ Chaudière-Appalaches;

Considérant qu'un budget pro forma a été établi par les représentants de MRC nommés par la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches pour un montant total de dépenses prévues de 85 000 \$ pour la participation à un tel événement;

Considérant que selon ce budget, la part de chaque MRC s'élèverait à 5 000 \$ en plus de recueillir des commandites d'une valeur de 2 000 \$ à 2 500 \$ pour la remise de prix aux participants et que la part demandée à la CRÉ de Chaudière-Appalaches serait de l'ordre de 10 000 \$;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de confirmer la participation financière de 5 000 \$ de la MRC de Beauce-Sartigan dans le cadre du congrès 2015 de la Fédération québécoise des municipalités.

Il est également résolu que cette somme soit défrayée à même les surplus de la Partie 3 du budget.

2014-06-108

ÉCOLE NATIONALE DES POMPIERS – RENOUELEMENT DE L'ENTENTE DE GESTIONNAIRE DE FORMATION

Sur une proposition de madame Lyne Bourque, appuyée par monsieur Gaétan Bégin, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le renouvellement de l'entente « Gestionnaire de formation » liant la MRC de Beauce-Sartigan et l'École nationale des pompiers du Québec pour une période d'une (1) année.

Il est également résolu d'autoriser M. Éric Paquet, directeur général, à signer ladite entente pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan.

2014-06-109

INTÉGRATION DU SERVICE DE L'ÉVALUATION FONCIÈRE

Attendu le projet d'intégration du Service de l'évaluation foncière ayant pour objet de rapatrier l'ensemble des ressources en évaluation dans les locaux de la MRC;

Attendu le dépôt auprès des maires des modalités financières et des étapes à franchir pour mener à terme ce projet;

Attendu l'accueil favorable du comité administratif de la MRC face à cette démarche;

En conséquence, il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'accueillir favorablement le projet d'intégration du Service de l'évaluation foncière et d'autoriser la poursuite des démarches visant la réalisation de celui-ci.

2014-06-110

FIBRE OPTIQUE

Attendu que dans le cadre du processus d'intégration du Service de l'évaluation foncière, il est envisagé l'hébergement des données informatiques de la MRC par la Ville de Saint-Georges;

Attendu qu'afin de maximiser les opérations informatiques ainsi hébergées, il est souhaitable d'implanter la fibre optique;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'installation de la fibre optique à l'édifice administratif de la MRC, le tout étant estimé à plus ou moins 5 000 \$.

Il est également résolu que cette somme soit défrayée à même les surplus accumulés de la Partie 3 du budget.

2014-06-111

APPUI À LA MRC DES COLLINES-DE-L'OUTAOUAIS – PROLONGATION DE LA DATE DU DÉPÔT DES RÔLES MODERNISÉS FIXÉE AU 15 SEPTEMBRE 2017 AU 15 SEPTEMBRE 2019

Attendu la résolution numéro 14-05-179 de la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui sollicite l'appui des MRC du Québec pour demander au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de prolonger la date du dépôt des rôles

modernisés fixée au 15 septembre 2017 au 15 septembre 2019;

Attendu que le processus de réalisation des rôles est en cours de modernisation;

Attendu que cette modernisation a pour conséquence d'exiger plusieurs modifications majeures aux logiciels et outils informatiques;

Attendu que 29 organismes municipaux responsables de l'évaluation (OMRÉ) travaillent actuellement avec les produits de l'entreprise PG Solutions;

Attendu que 32 autres OMRÉ utilisent les produits de SMI;

Attendu que PG Solutions vient d'acquérir SMI;

Attendu que PG Solutions contrôle maintenant 95% du marché des logiciels et outils informatiques de réalisation des rôles d'évaluation au Québec;

Attendu que ce contrôle entraînera inévitablement une hausse des coûts reliés à la confection des rôles;

Attendu que la situation de quasi-monopole de PG Solutions place dans l'embarras les OMRÉ qui n'ont pas de rapport de force;

Attendu que la situation de quasi-monopole de PG Solutions empêche les OMRÉ de véritablement comparer les scénarios avec la concurrence dans un processus normal d'appel d'offres;

Attendu que s'il n'y avait pas l'échéancier du 15 septembre 2015 pour déposer des rôles modernisés, les OMRÉ pourraient, avec le processus de réalisation actuel à l'aide des logiciels et outils de SMI, rechercher une autre solution;

En conséquence, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Michel Paquet et adopté à l'unanimité, que ce conseil appuie la MRC des Collines-de-l'Outaouais et demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de prolonger la date du dépôt des rôles modernisés fixée au 15 septembre 2017 au 15 septembre 2019.

2014-06-112

**PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES (PGMR) DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Beauce-Sartigan est en vigueur depuis 2004;

Attendu que, en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (1^{er} alinéa de l'article 53.23), la MRC de Beauce-Sartigan doit procéder à la révision de son PGMR;

Attendu que l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement précise que le processus d'élaboration du plan de gestion débute par l'adoption d'une résolution par le conseil de la MRC avec avis public dans un journal local;

Sur la proposition de monsieur Yvon Paquet, appuyé de monsieur Gaston Létourneau, il est résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan annonce, par la présente, qu'elle amorce le processus de révision de son PGMR.

Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de même qu'aux municipalités locales ainsi qu'aux MRC environnantes.

Qu'un avis soit donné dans un journal local conformément à l'article 53.11 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2014-06-113

DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN

Attendu la proposition déposée par EDF Canada concernant le développement d'un projet éolien communautaire sur le territoire de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu les discussions intervenues entre les représentants de cette compagnie et les élus de la MRC;

Attendu les courts délais imposés pour le processus d'appel d'offres concernant la production de 450 MW en énergie éolienne;

En conséquence, il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité d'aviser EDF Canada que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite mettre un terme aux discussions relatives au développement d'un projet éolien sur le territoire de la MRC pour fin de dépôt au présent appel d'offres lancé par Hydro Québec;

De signifier à EDF l'intérêt du présent conseil à participer à d'autres projets éventuels de même type qui pourraient faire l'objet de futurs appels d'offres.

2014-06-114

**AVIS DE LA MRC DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ
CONCERNANT UN PROJET D'INCLUSION À LA ZONE AGRICOLE –
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉVARISTE-DE-FORSYTH – AMENDEMENT
À LA RÉSOLUTION 2014-05-093**

La demande avait pour objectif d'agrandir le périmètre urbain le long de l'avenue du Parc-Industriel, en y incluant une superficie d'environ 6 hectares tirée du lot 17-C, rang A, cadastre de Forsyth **ainsi que** d'inclure à la zone agricole une superficie approximative de 10 hectares (lots 18-A et 18-C rang A, cadastre de Forsyth), celle-ci étant propriété de la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a déjà appuyé un volet de la demande de la Municipalité de St-Évariste-de-Forsyth soit la demande d'exclusion, par la résolution 2014-05-093;

Considérant que la CPTAQ requiert également l'avis de la MRC pour le 2^e volet de cette demande, soit la demande d'inclusion;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire. En effet, les orientations du schéma relatives à l'agrandissement des périmètres urbains ont pour objectif de :

- consolider l'occupation du territoire rural;
- maximiser l'utilisation des équipements, infrastructures et services existants;
- contrôler l'étalement urbain;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion, et résolu unanimement d'amender la résolution 2014-05-093 adoptée le 21 mai 2014 par le conseil des maires afin de signifier à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'appui de la MRC de Beauce-Sartigan à la demande d'inclusion à la zone agricole d'une superficie de 10 hectares déposée par la Municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth.

2014-06-115

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UN PROJET DE PISTE CYCLABLE DANS LA MUNICIPALITÉ DE LA GUADELOUPE

Le projet de la Municipalité de La Guadeloupe est de réaliser une piste cyclable en bordure de la rivière Le Bras, entre le parc du Moulin Blanc et le pont Garant (27^e Avenue), soit sur une distance d'environ 2 kilomètres par 5 mètres de largeur.

Attendu que la CPTAQ requiert la recommandation de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

Attendu que cette recommandation doit être motivée en vertu des critères applicables de la LPTAA :

1. le potentiel agricole des sols des lots visés et des lots avoisinants est de classe 4 et 5 selon les données de l'Inventaire des terres du Canada. Ces sols présentent des limitations au niveau de la pierrosité et de la présence d'humidité;
2. les lots visés n'offrent aucune possibilité d'utilisation à des fins agricoles. Ils sont boisés et coincés entre le chemin public et la rivière, en contrebas par rapport au niveau du chemin public;
3. il n'y a pas d'activités agricoles qui pourraient être perturbées par la présence de cette piste cyclable puisqu'il n'y a aucun bâtiment de ferme actif dans les environs, et aucune terre cultivée qui n'est pas autorisée à des fins autres qu'agricoles par la CPTAQ;
4. le projet ne pourrait se réaliser ailleurs que sur le site visé en raison de l'attrait du site et de l'objectif de mise en valeur du site patrimonial des Moulins à eau;
5. l'homogénéité de la communauté agricole ne sera pas compromise par le projet;
6. le projet n'aura aucune répercussion négative sur les ressources eau et sol pour l'agriculture;
7. la Commission a déjà autorisé la présence d'un chalet sur une partie des lots visés au dossier 349519 en considérant notamment les autres décisions autorisées dans le secteur;
8. le projet aura un effet positif pour la communauté locale et régionale;

Attendu que la demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'appuyer la demande de la Municipalité de La Guadeloupe pour une piste cyclable en bordure de la rivière Le Bras, entre le parc du Moulin Blanc et le pont Garant (27^e Avenue), soit sur une distance d'environ 2 kilomètres par 5 mètres de largeur.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels;
- Limite de vitesse pour les véhicules tout terrain;

**CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS
(FQM) – HÉBERGEMENT**

Des formulaires sont remis aux élus concernant l'hébergement pour le prochain congrès de la Fédération québécoise des municipalités.

PROJET DE DÉPÔT DIRECT – SALAIRE DES ÉLUS

Le directeur général soumet aux élus la possibilité de déposer leur salaire mensuel par dépôt direct.

Les élus conviennent d'accepter ce mode de rémunération.

2014-06-116

LA BELLE TOURNÉE, CIRCUIT DES ARTS DE LA BEAUCE

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Michel Paquet et résolu à l'unanimité, d'appuyer la 7^e édition de l'événement « La belle tournée, circuit des arts de la Beauce » et de verser à cette fin la somme de 500 \$ en guise d'aide financière.

2014-06-117

MAISON DU TOURISME

Attendu que monsieur Claude Morin, maire de la ville de Saint-Georges et représentant de la MRC au Conseil économique de Beauce, avise les élus de la volonté du conseil d'administration du CEB de se départir de la Maison du tourisme et de voir à la restructuration de ce service;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Michel Paquet et résolu à l'unanimité d'aviser le Conseil économique de Beauce que le conseil des maires appuie les démarches visant la vente de la Maison du tourisme et la restructuration de ce service.

Il est de plus résolu d'aviser le CEB du souhait du présent conseil de voir les profits de la vente être réservés aux fins du développement touristique du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2014-06-118

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 20.

Jean-Marc Paquet, préfet suppléant Éric Paquet, directeur général et sec.-trés.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 20 août 2014

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 20 août 2014 à 20 h. Sont présents :

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
Absent	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Absente	Lac-Poulin

Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet. Il en profite pour souhaiter la bienvenue à la nouvelle mairesse de Saint-Hilaire-de-Dorset, Mme Céline Bilodeau.

2014-08-119

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 18 juin 2014;
 - 3.2. Dépôt des procès-verbaux du comité administratif des 8 juillet et 12 août 2014;
 - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 9 juillet 2014;
 - 3.4. Politique salariale des cadres;
 - 3.5. Frais du Tribunal administratif du Québec;
 - 3.6. Appel d'offres commun pour la fourniture de services informatiques;

4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Programme d'aide à la rénovation (SHQ);
 - 4.2. Adoption de la Politique culturelle de la MRC de Beauce-Sartigan;
 - 4.3. Sûreté du Québec – Projet de construction d'un poste de police;
 - 4.4. Formation d'un comité de négociation pour la piste cyclable;
 - 4.5. Autoroute 73;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
 - Aucun règlement n'est soumis à cette séance;
 - 5.2. Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme de certaines municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-25;
 - 5.3. Adoption du règlement 2004-71-26 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone inondable sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce;
 - 5.4. Avis de la MRC de Beauce-Sartigan au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et autorisation pour des travaux d'entretien du cours d'eau Veilleux dans la municipalité de Saint-Benoît-Labre;
 - 5.5. Avis de la MRC de Beauce-Sartigan au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et autorisation pour des travaux d'entretien du cours d'eau des Chutes à Breton dans la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce;
6. Gestion du personnel;
 - 6.1. Nomination à titre d'employé permanent – Monsieur Alain Gravel;
 - 6.2. Embauche de madame Danielle Plante au poste de technicienne en évaluation;
 - 6.3. Affectation au poste de technicien en évaluation;
 - 6.4. Service d'immatriculation – État de situation;
 - 6.5. Service d'immatriculation – Modification aux heures d'ouverture;
 - 6.6. Service d'immatriculation – Abolition du poste d'assistant-coordonnateur;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels (juin et juillet 2014);
 - 9.2. Bilan de la SAAQ – 2^e trimestre;
 - 9.3. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
 - 9.4. Document informatif réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur l'évaluation foncière;
10. Divers :
 - 10.1. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2014-08-120

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 18 JUIN 2014**

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance du conseil des

maires du 18 juin 2014, tel que rédigé par M. Éric Paquet, directeur général.

**DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DU COMITÉ ADMINISTRATIF DES 8
JUILLET ET 12 AOÛT 2014**

Le directeur général adjoint dépose aux maires les procès-verbaux du comité administratif des 8 juillet et 12 août 2014 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
DU 9 JUILLET 2014**

Le directeur général adjoint dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 9 juillet 2014 à titre d'information.

2014-08-121

POLITIQUE SALARIALE DES CADRES

Attendu la résolution 2014-05-087 adoptée par le conseil des maires à la séance du 21 mai 2014 fixant l'échelle salariale des cadres pour les exercices financiers 2014-2018 ainsi que les échelons applicables aux postes de directeur général et directeur général adjoint;

Attendu les réserves exprimées par les cadres suite à l'adoption de cette résolution;

Attendu que les membres du comité administratif, lors de leur rencontre du 12 août dernier, ont effectué une révision de ce modèle d'échelle salariale et sont d'avis de le maintenir tel qu'il a été déposé initialement;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, que :

Le présent conseil adopte l'échelle salariale des cadres déposée pour les exercices financiers 2014 à 2018 inclusivement et que celle-ci soit intégrée à la politique salariale des cadres de la MRC de Beauce-Sartigan avec les modifications suivantes :

- Les conditions d'embauche du directeur du Service d'évaluation soient respectées telles que négociées;
- Les avancements d'échelon sont conditionnels à la recommandation du supérieur immédiat;

De plus, il est résolu que les échelons salariaux de l'année 2014 soient fixés de la façon suivante :

Directeur général :	échelon 5;
Directeur général adjoint :	échelon 1;
Directeur du Service de génie municipal :	échelon 2.

La présente résolution abroge la résolution n° 2014-05-087.

2014-08-122

FRAIS DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC

Attendu les nouveaux tarifs afférents aux recours instruits devant le Tribunal administratif du Québec appliqués depuis le 4 septembre 2013;

Attendu les changements observés dans l'application des articles 148 à 148.3 de la Loi sur la fiscalité municipale par le TAQ;

Attendu que selon ces articles, la partie perdante supporte les frais de la partie adverse sur demande écrite de celle-ci, à moins que le Tribunal n'en décide autrement;

Attendu que ces frais incluent les dépenses relatives aux témoins, avocats, sténographes ou tout autre frais reconnu par le Tribunal;

Attendu que selon la complexité des dossiers, ces frais peuvent représenter un montant considérable;

Attendu qu'il y a besoin de déterminer qui, de la municipalité concernée par le litige ou de la MRC représentant celle-ci à titre d'organisme responsable de l'évaluation (OMRÉ), doit assumer ces frais;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement, que les frais reconnus par le Tribunal administratif du Québec comme étant remboursables à la partie adverse, soient assumés par la municipalité concernée par le litige.

2014-08-123

APPEL D'OFFRES COMMUN POUR LA FOURNITURE DE SERVICES INFORMATIQUES

Attendu l'acquisition du fournisseur de services informatiques SMI Informatique par la compagnie PG Solutions;

Attendu l'existence d'autres fournisseurs de services informatiques ayant démontré de l'intérêt quant à un éventuel appel d'offres;

Attendu la possibilité de procéder par appel d'offres commun avec Ville de Saint-Georges et plusieurs autres MRC de la région afin de bénéficier de meilleurs tarifs;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par madame Christine Caron et résolu unanimement, de mandater le directeur du Service informatique de la Ville de Saint-Georges afin d'aller en appel d'offres commun pour la fourniture de services informatiques.

2014-08-124

PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION

Attendu que depuis la fin de l'exercice financier du 31 mars 2014, aucun budget n'a été alloué dans les différents programmes de la Société d'habitation du Québec;

Attendu qu'à ce jour aucune directive n'a été donnée aux MRC en ce qui concerne les types de programmes, les budgets et les dates prévues, laissant ainsi les partenaires de la Société dans l'ambiguïté;

Attendu que plusieurs demandes de citoyen sont en attente et que la plupart des travaux s'effectuent durant la période estivale;

Attendu qu'il est impossible pour nous de donner toutes les informations nécessaires aux citoyens;

Attendu que ces programmes exigent que les travaux soient exécutés par un entrepreneur ce qui favorise l'économie locale, régionale et provinciale;

En conséquence, il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité de :

Demander au ministre responsable de la Société d'habitation du Québec (SHQ), M. Pierre Moreau, de faire connaître les différents programmes et budgets disponibles dans le cadre de la programmation 2014-2015 le plus rapidement possible, et que soit injecté de l'argent neuf dans ces différents programmes;

Transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec afin que tous puissent faire les représentations nécessaires.

2014-08-125

**ADOPTION DE LA POLITIQUE CULTURELLE DE LA MRC DE
BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu la volonté de la MRC de Beauce-Sartigan de se doter d'une politique culturelle s'échelonnant sur les 10 prochaines années;

Attendu la vaste consultation menée sur le territoire afin d'identifier les axes et orientations à prioriser;

Attendu que l'adoption de cette politique donnera accès à notre organisme à des allocations financières permettant la mise en place d'un plan d'action;

Attendu que le comité culturel recommande au présent conseil l'adoption du projet de politique culturelle tel que déposé à cette séance;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'adopter la Politique culturelle de la MRC de Beauce-Sartigan.

2014-08-126

**SÛRETÉ DU QUÉBEC – PROJET DE CONSTRUCTION D'UN POSTE
DE POLICE**

Attendu que la Sûreté du Québec occupe sous bail des locaux appartenant à la Ville de Saint-Georges;

Attendu l'avis de non-renouvellement de bail envoyé par la Ville de Saint-Georges à la Société québécoise des infrastructures;

Attendu qu'en fonction des délais nécessaires à la construction d'un nouveau poste de police, il apparaît impératif d'entreprendre les démarches devant mener à la relocalisation des forces policières de la Sûreté du Québec sur le territoire de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, de :

- Demander au ministère de la Sécurité publique, à la Sûreté du Québec ainsi qu'à la Société québécoise des infrastructures de prioriser la relocalisation, dans les meilleurs délais, du poste de police desservant la MRC de Beauce-Sartigan;

- Transmettre copie de la présente résolution à monsieur Robert Dutil, député de Beauce-Sud.

2014-08-127

FORMATION D'UN COMITÉ DE NÉGOCIATION POUR LA PISTE CYCLABLE

Attendu que la négociation du bail avec le ministère des Transports du Québec pour le dossier de la piste cyclable doit être conclue dans les meilleurs délais;

Attendu que la MRC de Robert-Cliche a mis en place un comité pour finaliser cette négociation;

Attendu que la demande nous est faite de nommer un ou des représentants politiques pour siéger sur ce comité;

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, de nommer monsieur Pierre Bégin pour faire partie de ce comité.

2014-08-128

AUTOROUTE 73

Attendu les derniers événements survenus dans le dossier du prolongement de l'Autoroute 73;

Attendu les différentes étapes à venir pour la finalisation des travaux;

Attendu que les membres du conseil sont d'avis qu'il est primordial pour la région de voir à compléter ce tronçon le plus rapidement possible;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, de demander au ministère des Transports du Québec d'agir avec diligence afin de prendre les mesures légales et administratives nécessaires pour assurer la poursuite des travaux qui conduiront à la livraison finale de l'Autoroute 73 et que copie de la présente résolution soit transmise au député de Beauce-Sud, monsieur Robert Dutil.

2014-08-129

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS À ÊTRE APPORTÉES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME DE CERTAINES MUNICIPALITÉS SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-25

Attendu que le règlement 2004-71-25 est entré en vigueur le 25 juin 2014 tel que prévu à l'article 53.9 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte, en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de ladite loi, le :

DOCUMENT INDIQUANT LA NATURE DES MODIFICATIONS QUE LA VILLE DE SAINT-GEORGES DEVRA APPORTER À SES RÈGLEMENTS D'URBANISME SUITE À L'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2004-71-25

Modifications pour la Ville de Saint-Georges

Nature des modifications

Le conseil de la ville de Saint-Georges devra, dans les six mois qui suivent l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-25 :

- Modifier à la carte « Plan d'affectation du sol » du plan d'urbanisme, les limites de son périmètre urbain afin d'y inclure les lots 3 124 197, 3 124 198, 3 125 502, 3 125 659, 4 396 729, 4 396 730, 4 396 731 et 4 396 732 pour une superficie d'environ 1,6 hectares;
- Modifier la carte «Plan de zonage » conformément à la modification précédente du plan d'urbanisme.

2014-08-130

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2004-71-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ EN AUTORISANT UNE DÉROGATION EN ZONE INONDABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) permet à la MRC de modifier son SADR;

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce (résolution 2014-04-083, le 1^{er} avril 2014) pour une dérogation en zone inondable (agrandissement d'un bâtiment à machinerie agricole);

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 21 mai 2014;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue à Saint-Georges, le 12 août 2014;

En conséquence il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le règlement 2004-71-26 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

2014-08-131

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUTORISATION POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET D'AMÉNAGEMENT DU COURS D'EAU VEILLEUX DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-BENOÎT-LABRE

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Benoît-Labre (résolution no 121913-07-2014) afin que des travaux d'entretien et d'aménagement soient réalisés sur un tronçon du cours d'eau Veilleux sur une longueur d'environ 70 mètres et localisé sur le lot 4 699 270;

Attendu que ces travaux consistent à enlever des sédiments et de la végétation afin de rétablir l'écoulement normal des eaux et à procéder à un aménagement du cours d'eau;

Attendu que Mme Marilyn Nadeau, fonctionnaire municipale désignée pour la gestion des cours d'eau, a constaté que l'intervention demandée est justifiée;

Attendu que la Municipalité prend en charge tous les frais inhérents à ces travaux;

Attendu que la Municipalité demande à être maître d'œuvre (gestionnaire et exécutante) de ces travaux;

Attendu que ces travaux nécessitent la préparation d'une demande de certificat d'autorisation tel que prévu à l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement, que la MRC :

- dépose une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation de travaux d'entretien et d'aménagement du cours d'eau Veilleux sur le lot 4 699 270;

- autorise la Municipalité de Saint-Benoît-Labre à réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement en conformité avec le certificat d'autorisation émis par le MDDELCC.

2014-08-132

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN AU MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET AUTORISATION POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU DES CHUTES À BRETON DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce (résolution 2014-08-174) afin que des travaux d'entretien soient réalisés sur un tronçon du cours d'eau des Chutes à Breton sur une longueur d'environ 140 mètres et de sa branche sur une longueur d'environ 12 mètres, localisé sur le lot 31-P;

Attendu que ces travaux consistent à enlever des sédiments et de la végétation afin de rétablir l'écoulement normal des eaux;

Attendu que M. Philippe Bolduc, fonctionnaire municipal désigné pour la gestion des cours d'eau, a constaté que l'intervention demandée est justifiée;

Attendu que la Municipalité prend en charge tous les frais inhérents à ces travaux;

Attendu que la Municipalité demande à être maître d'œuvre (gestionnaire et exécutante) de ces travaux;

Attendu que cette partie de cours d'eau a déjà fait l'objet de travaux par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et que des plans sont disponibles;

En conséquence, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu unanimement, que la MRC :

- dépose un avis préalable auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la réalisation de travaux d'entretien sur le lot 31-P;

- autorise la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce à réaliser les travaux d'entretien en conformité avec l'avis préalable émis par le MDDELCC.

2014-08-133

NOMINATION DE MONSIEUR ALAIN GRAVEL À TITRE DE SALARIÉ RÉGULIER

Attendu que la période d'essai de monsieur Alain Gravel, technicien en évaluation, est terminée;

Attendu la recommandation du directeur général adjoint concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur Gravel au cours de cette période;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, de confirmer le statut de salarié régulier de monsieur Alain Gravel au poste de technicien en évaluation, rétroactivement au 27 janvier 2014.

2014-08-134

SERVICE D'ÉVALUATION – EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement, d'engager madame Danielle Plante au poste de technicienne en évaluation, échelon 1, en date du 4 août 2014.

Il est également résolu qu'elle soit soumise à la période d'essai prévue à la convention collective.

AFFECTATION AU POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION

Il est convenu de reporter ce sujet à la séance du mois de septembre.

SERVICE D'IMMATRICULATION

Le directeur général adjoint fait état de la situation qui prévaut actuellement au Service d'immatriculation et des changements que la Société de l'assurance automobile du Québec entend apporter à sa prestation de services au cours des prochaines années.

Les membres du conseil sont d'avis que le service est apprécié de la population de la région et qu'il doit être maintenu. Cependant, afin d'en assurer la pérennité, certaines mesures devront être prises dont une gestion plus serrée des horaires de travail. Il est convenu de confier cette tâche à la technicienne en administration à compter du 1^{er} septembre prochain.

De plus, les 2 résolutions suivantes sont soumises pour adoption aux membres du conseil :

2014-08-135

SERVICE D'IMMATRICULATION – HEURES D'OUVERTURE

Attendu les modifications apportées par la Société de l'assurance automobile du Québec à son offre de service;

Attendu que ces changements affectent directement les services offerts par la MRC en tant que mandataire de même que son financement;

Attendu qu'il y a lieu de procéder à des ajustements afin d'assurer la pérennité de ce service;

Attendu qu'en vertu de l'article 3 de l'entente liant la SAAQ et la MRC, un avis doit parvenir à la Direction régionale de la Société au moins 30 jours avant sa prise d'effet;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu unanimement, d'aviser la Direction régionale de la Société de l'assurance automobile du Québec que la MRC de Beauce-Sartigan modifiera les heures d'ouverture du Service d'immatriculation de la façon suivante :

À compter du 1^{er} octobre 2014, les heures d'ouverture pour le service à la clientèle seront de 9 heures à 16 heures (au lieu de 9 h à 18 h actuellement).

2014-08-136

SERVICE D'IMMATRICULATION – ABOLITION DU POSTE D'ASSISTANT-COORDONNATEUR

Attendu les changements apportés par la Société de l'assurance automobile du Québec dans son offre de service;

Attendu l'entente liant la SAAQ et la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu qu'en vertu de l'article 7.2.1 de ladite entente, le mandataire (la MRC) désigne une personne responsable du Service au sein de son personnel;

Attendu qu'il n'y a pas l'obligation d'avoir une personne responsable en tout temps;

Attendu l'expérience et l'autonomie du personnel déjà en place et qu'il y aurait lieu d'instaurer un principe de supervision équivalent aux autres départements de la MRC;

Attendu la convention collective des employés salariés de la MRC de Beauce-Sartigan;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu unanimement, d'abolir le poste d'assistant-coordonnateur et ce, à compter du 24 août prochain, et d'en aviser le personnel concerné de même que le Syndicat.

Il est également résolu que la Direction générale poursuive l'analyse de la complémentarité interservices des tâches afin de favoriser la rétention de la main d'œuvre et le plein emploi des ressources disponibles.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels des mois de juin et juillet;

- Bilan de la SAAQ – 2^e trimestre;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
- Document informatif réalisé par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire sur l'évaluation foncière;

CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Les membres du conseil participant au congrès de la Fédération québécoise des municipalités en septembre prochain conviennent de se fixer un point de rencontre lors du congrès afin de favoriser les échanges entre eux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2014-08-137

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 9 h 20.

Pierre Bégin, préfet

Luc Bergeron, directeur général adjoint

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 17 septembre 2014 à 20 h 15. Sont présents :

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
M. Michel Breton	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
Absent	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin

Monsieur Éric Paquet, directeur général, agit à titre de secrétaire de la rencontre. Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2014-09-138

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 20 août 2014;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 9 septembre 2014;
 - 3.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 10 septembre 2014;
 - 3.4. Lavery – Offre de services professionnels en droit municipal;
4. Dossiers régionaux :
 - 4.1. Piste cyclable – Appel d'offres – contrat d'entretien 2015-2017;
 - 4.2. Pacte rural – Plan de travail 2014-2019;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 17 septembre 2014

- 4.3. Pacte rural – Rencontre de concertation régionale;
- 4.4. Gyrophares verts à l'usage des pompiers volontaires;
- 4.5. Projet de réfection du quai de la promenade Redmond – Demande de la Ville de Saint-Georges;
- 4.6. Piste cyclable – Demande adressée au ministère des Transports du Québec pour l'intégration d'un corridor récréotouristique dans l'emprise de la Route 173;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
 - 5.2. Projet de règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau;
 - 5.3. Inspection régionale :
 - Avis de retrait de la municipalité de Saint-Côme-Linière;
 - Avis de retrait de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce;
 - Impacts sur le service;
 - Programme RénoVillage
 - 5.4. Avis de la MRC de Beauce-Sartigan devant être transmis à la CPTAQ concernant une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole de superficies en bordure de la 175^e Rue sur le territoire de la ville de Saint-Georges déposée par le ministère des Transports du Québec;
6. Gestion du personnel;
 - 6.1. Service d'évaluation – Embauche d'une technicienne en évaluation;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels (août 2014);
 - 9.2. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
 - 9.3. Rapport d'activités des cadets policiers;
 - 9.4. Document informatif sur la réglementation concernant la production de marijuana à des fins médicales;
 - 9.5. État des surplus accumulés et réservés de la MRC au 31 août 2014;
10. Divers :
 - 10.1. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2014-09-139

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 20 AOÛT 2014**

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance du conseil des maires du 20 août 2014, tel que rédigé par M. Luc Bergeron, directeur général adjoint.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 9
SEPTEMBRE 2014**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 9 septembre 2014 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
DU 10 SEPTEMBRE 2014**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 10 septembre 2014 à titre d'information.

2014-09-140

**LAVERY – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS EN DROIT
MUNICIPAL**

Attendu l'offre de renouvellement reçue pour le service de consultation juridique de première ligne au montant de 700 \$ annuellement (volet a et b);

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé de madame Lyne Bourque et résolu unanimement, d'accepter la proposition de services professionnels en droit municipal de Lavery au montant de 700 \$ et ce, pour une période de 1 an.

2014-09-141

**PISTE CYCLABLE – APPEL D'OFFRES POUR L'ATTRIBUTION DU
CONTRAT D'ENTRETIEN 2015-2017**

Attendu le dépôt du cahier des charges visant à demander des soumissions pour l'entretien de la piste cyclable sur une période de 3 ans débutant en 2015;

Attendu que ce document a été préparé conjointement avec certains membres du personnel de la MRC;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, secondé par monsieur Gaétan Létourneau et résolu unanimement, d'accepter le document tel que déposé et d'autoriser le directeur général à procéder à un appel d'offres public.

2014-09-142

PACTE RURAL – PLAN DE TRAVAIL 2014-2019

Attendu que dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité de 3^e génération, la MRC de Beauce-Sartigan doit élaborer un plan de travail 2014-2019 d'ici le 31 décembre prochain;

Attendu que ce plan de travail doit être réalisé en concertation avec les municipalités locales du territoire, leurs élus, gestionnaires et membres des comités locaux de la ruralité;

Attendu que pour permettre cette concertation, une rencontre régionale de consultation se tiendra au cours du mois de novembre 2014;

Attendu que pour réaliser pleinement cet exercice, un portrait du territoire doit être produit;

Attendu que le comité de la ruralité a sollicité les services du Carrefour jeunesse emploi de Beauce-Sud afin de tracer ce portrait;

Attendu l'offre de services déposée par le CJE de Beauce-Sud au montant de 12 000 \$;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, secondé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu unanimement, d'accorder le contrat de réalisation d'un portrait du territoire au Carrefour jeunesse emploi de Beauce-Sud pour la somme de 12 000 \$;

Que la somme relative à cette dépense soit défrayée à même le présent exercice financier selon le partage suivant :

Partie I du budget : 1 978 \$

Partie III du budget : 10 022 \$.

PACTE RURAL – RENCONTRE DE CONCERTATION RÉGIONALE

Le directeur général rappelle aux élus la tenue d'une rencontre régionale visant à produire un plan de travail 2014-2019 dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité de 3^e génération.

Cette rencontre se tiendra le 12 novembre prochain à la Salle communautaire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins. Une invitation officielle sera transmise sous peu aux élus, gestionnaires et membres des comités locaux de la ruralité.

2014-09-143

GYROPHARES VERTS À L'USAGE DES POMPIERS VOLONTAIRES

Attendu que les membres du comité de sécurité publique de la MRC de Beauce-Sartigan souhaitent voir le conseil des maires se positionner sur la demande de certains services de sécurité incendie visant une modification du Code de la sécurité routière pour permettre l'utilisation de gyrophares verts par les pompiers volontaires;

Attendu que les membres du conseil des maires partagent les inquiétudes des membres du comité de sécurité publique relativement aux répercussions possibles de l'utilisation de ce type de gyrophares par les pompiers volontaires tant au niveau de la sécurité routière qu'au niveau de la responsabilité civile;

Attendu que la Sûreté du Québec et ses représentants souhaitent le maintien du statu quo dans ce dossier;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à la majorité, que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan signifie son désaccord quant à l'utilisation du gyrophare vert par les pompiers volontaires lors des interventions des services de sécurité incendie du territoire.

Madame Carmelle Carrier et monsieur Yvon Paquet signifient leur dissidence sur cette décision.

2014-09-144

**PROJET DE RÉFECTION DU QUAÏ DE LA PROMENADE REDMOND –
DEMANDE DE VILLE DE SAINT-GEORGES**

Attendu la demande du conseil municipal de Ville de Saint-Georges qui sollicite un appui dans le cadre du projet de réfection du quai de la promenade Redmond;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement, de signifier au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau, que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan appuie les démarches entreprises par Ville de Saint-Georges visant la réfection du quai de la promenade Redmond.

2014-09-145

**PISTE CYCLABLE – DEMANDE ADRESSÉE AU MINISTÈRE DES
TRANSPORTS DU QUÉBEC POUR L'INTÉGRATION D'UN
CORRIDOR RÉCRÉOTOURISTIQUE DANS L'EMPRISE DE LA
ROUTE 173**

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan souhaite réaliser un tronçon de piste cyclable (Route verte) sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins devant relier notre région à la MRC de Robert-Cliche;

Attendu les travaux effectués par le ministère des Transports du Québec dans le cadre de la reconfiguration de la Route 173 dans le secteur nord de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins pour l'aménagement de la bretelle d'accès à l'autoroute 73;

Attendu que dans le cadre de ces travaux, le Ministère a construit en bordure de la voie ferrée, site ciblé pour l'aménagement de la piste cyclable, une voie de contournement pour faciliter la circulation automobile;

Attendu que le conseil des maires souhaiterait récupérer une partie de ces installations aux fins de la construction de la piste cyclable;

Attendu les économies potentielles d'une telle décision tant pour la région que pour le ministère des Transports;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement, de demander au ministère des Transports du Québec de conserver une partie des aménagements effectués dans le cadre du projet mentionné dans le préambule de la présente résolution afin de permettre la réalisation et l'intégration d'un corridor récréotouristique à l'intérieur de l'emprise de la Route 173 à la hauteur de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins.

Il est de plus résolu de solliciter une rencontre auprès de la Direction régionale de Chaudière-Appalaches afin de discuter de cette demande.

**PROJET DE RÈGLEMENT RÉGISSANT LES MATIÈRES RELATIVES
À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU**

Est déposé aux élus à des fins d'étude, un projet de règlement relatif à l'écoulement des eaux.

Ce règlement vise, entre autres, à réglementer la dimension des ponceaux pouvant être aménagés dans des cours d'eau et à responsabiliser les citoyens.

Ce projet de règlement sera discuté dans le cadre de la prochaine séance du conseil des maires.

2014-09-146

ENTENTE RELATIVE À L'INSPECTION RÉGIONALE – AVIS DE RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME-LINIÈRE

Attendu que la Municipalité de Saint-Côme-Linière a signifié son intention de se retirer de l'entente en inspection régionale à la fin du présent exercice financier;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, secondé par monsieur Dany Quirion et résolu unanimement, d'accepter la demande de retrait de la municipalité de Saint-Côme-Linière de l'entente en inspection régionale.

2014-09-147

ENTENTE RELATIVE À L'INSPECTION RÉGIONALE – AVIS DE RETRAIT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE

Attendu que la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce a signifié son intention de se retirer de l'entente en inspection régionale à la fin du présent exercice financier;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, secondé par monsieur Rosaire Coulombe et résolu unanimement, d'accepter la demande de retrait de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce de l'entente en inspection régionale.

INSPECTION RÉGIONALE ET RÉNOVILLAGE – IMPACTS SUR LE SERVICE

Le directeur général expose aux élus l'état de situation du Service d'inspection régionale suite à l'annonce du retrait des municipalités de Saint-Côme-Linière et de Saint-Éphrem-de-Beauce à cette entente de service.

De plus, le possible abandon du financement du programme RénoVillage risque d'affecter les opérations du service de rénovation domiciliaire.

Les municipalités liées à l'entente d'inspection de même que celles ayant un intérêt à adhérer à celle-ci seront conviées à une rencontre sur le sujet dans les prochains jours.

2014-09-148

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE D'UNE SUPERFICIE DE 616,1 M² EN BORDURE DE

LA 175^E RUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES DÉPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Le ministère des Transports du Québec dépose une demande à la CPTAQ afin d'acquérir des servitudes de drainage et d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie permanente de 616,1 mètres carrés de part et d'autre de la 175^e Rue sur le territoire de la ville de Saint-Georges.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1^e Le potentiel agricole du lot visé et des lots adjacents est exclusivement constitué de sols de classe 7 avec des limitations sévères au niveau de la pierrosité et de la topographie;

2^e L'utilisation à des fins agricoles du lot visé n'est pas compromise en raison de la faible superficie requise;

3^e Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;

4^e L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités;

5^e *Critère non applicable;*

6^e L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;

7^e L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8^e *Critère non applicable;*

9^e *Critère non applicable;*

10^e *Critère non applicable;*

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Breton, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports du Québec afin d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie permanente de 616,1 mètres carrés de part et d'autre de la 175^e Rue sur le territoire de la ville de Saint-Georges.

2014-09-149

SERVICE D'ÉVALUATION – EMBAUCHE D'UNE TECHNICIENNE EN ÉVALUATION

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, d'engager madame Audrey Poulin au poste de technicienne en évaluation, échelon 1, en date du 22 septembre 2014.

Il est également résolu, avec l'accord du syndicat des employés, qu'elle soit soumise à la période d'essai prévue à la convention collective dans le cas d'un nouvel employé, soit 120 jours.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois d'août;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
- Rapport d'activités des cadets policiers;
- Document informatif sur la réglementation concernant la production de marijuana à des fins médicales;
- États des surplus accumulés et réservés de la MRC au 31 août 2014;

2014-09-150

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

Considérant que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan salue les engagements des gouvernements fédéral et provincial pour 2,67 milliards de dollars pour les 5 prochaines années dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec;

Considérant que dans les modalités de ce programme, la contribution gouvernementale versée ne peut servir au remboursement des travaux effectués en régie;

Considérant que cette restriction supplémentaire au Programme de la TECQ représente des déboursés supplémentaires importants pour les municipalités qui réalisent habituellement leurs travaux de cette façon;

Considérant que plusieurs municipalités de la MRC de Beauce-Sartigan effectuent des travaux en régie afin de réaliser des économies et maximiser les investissements;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan demande à M. Pierre Moreau, ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de réviser la classification des travaux et dépenses non-admissibles du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec afin que les travaux en régie soient considérés comme une dépense admissible.

Que copie de cette résolution soit transmise à M. Maxime Bernier, ministre d'État et député de Beauce, ainsi qu'à M. Denis Lebel, ministre d'État de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame Carmelle Carrier interroge le président de l'assemblée à propos des installations septiques.

2014-09-151

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 50.

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, directeur général

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 15 octobre 2014 à 20 h 30. Sont présents :

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Absente	Lac-Poulin

Monsieur Éric Paquet, directeur général, agit à titre de secrétaire de la rencontre.
Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2014-10-152

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant:

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Gestion administrative et financière :
 - 3.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 17 septembre 2014;
 - 3.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 7 octobre 2014;
 - 3.3. Demande d'arbitrage – Griefs 1-2014, 2-2014 et 3-2014;
4. Dossiers régionaux :

- 4.1. Piste cyclable – Résultat de l'appel d'offres – Contrat d'entretien 2015-2017;
- 4.2. Politique nationale de la ruralité 2014-2024 – Plan d'action 2014-2015;
- 4.3. Transport collectif – Protocole d'entente avec le Centre de santé et de services sociaux de Beauce (CSSSB);
- 4.4. Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches (TACA) – Plan de développement régional 2010-2014;
- 4.5. Service 211 – Demande d'appui;
- 4.6. Service de génie municipal – Acquisition d'une licence AutoCAD;
- 4.7. Société Alzheimer Chaudière-Appalaches – Demande d'appui;
- 4.8. Route verte – Demande au ministère des Transports du Québec;
5. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 5.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
 - Règlement 546-2014 – Saint-Georges;
 - Règlement 119-06-6 – Saint-René;
 - 5.2. Avis à la Commission de protection du territoire agricole (dossier 408193) concernant une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole présentée par Telus sur une superficie d'environ 5 674 m² sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre;
 - 5.3. Projet de règlement 2014-85 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et avis de motion s'il y a lieu;
 - 5.4. Adoption du projet de règlement 2004-71-27 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser une dérogation en zone inondable pour des travaux de réfection du quai de la promenade Redmond sur le territoire de la ville de Saint-Georges;
 - 5.5. Avis de motion – modification du schéma d'aménagement;
 - 5.6. Modification du délai accordé aux municipalités;
 - 5.7. Délégation au secrétaire-trésorier – Date et heure d'une assemblée publique;
6. Gestion du personnel;
 - 6.1. Service de génie municipal – Nomination de monsieur François St-Hilaire à titre d'employé régulier;
 - 6.2. Service de génie municipal – Appel de candidatures;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels (septembre 2014);
 - 9.2. Bilan trimestriel de la SAAQ;
 - 9.3. Bilan du Service d'inspection régionale;
 - 9.4. Service de génie municipal – Liste des projets;
10. Divers :
 - 10.1. Politique nationale de la ruralité volet 3 – Invitation à la soirée de consultation;
 - 10.2. Séance du conseil des maires de novembre;
 - 10.3. Conférence de presse – Autoroute transfrontalière;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

2014-10-153

DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 17 SEPTEMBRE 2014

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance du conseil des maires du 17 septembre 2014, tel que rédigé par le directeur général.

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 7 OCTOBRE 2014

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 7 octobre 2014 à titre d'information.

2014-10-154

DEMANDE D'ARBITRAGE – GRIEFS 1-2014, 2-2014 ET 3-2014

Attendu le dépôt d'une demande d'arbitrage relative aux griefs 1-2014, 2-2014 et 3-2014 déposée par le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 3590

Attendu que pour traiter cette demande, un arbitre doit être nommé;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité, de confier au préfet, M. Pierre Bégin, et au directeur général, M. Éric Paquet, le mandat de choisir parmi les personnes ciblées par le SCFP, l'arbitre qui pourra entendre les causes relatives aux griefs mentionnés dans le préambule de la présente résolution.

2014-10-155

PISTE CYCLABLE – RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES POUR L'ATTRIBUTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN 2015-2017

Attendu l'appel d'offres visant l'entretien de la piste cyclable pour les saisons 2015 / 2016 / 2017;

Attendu que les élus ont pris connaissance du rapport des soumissions reçues;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu unanimement d'octroyer le contrat d'entretien de la piste cyclable pour la période 2015 / 2016 / 2017 à Entretien ménagers Mercier inc. étant le plus bas soumissionnaire conforme :

2015: 23 094,75 \$

2016: 23 094,75 \$

2017: 23 094,75 \$

Il est de plus résolu d'autoriser le préfet et le directeur général à signer les documents relatifs au contrat découlant du présent appel d'offres.

2014-10-156

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ 2014-2024 – PLAN D'ACTION 2014-2015

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance du plan d'action 2014-2015 relatif à la Politique nationale de la ruralité 2014-2024 et qu'il s'en estime satisfait;

Il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter le plan d'action 2014-2015 tel que présenté.

2014-10-157

**TRANSPORT COLLECTIF – PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE
CENTRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX DE BEAUCE (CSSSB)**

Attendu la volonté de la MRC de Beauce-Sartigan d'améliorer le service de transport collectif en milieu rural;

Attendu la volonté du CSSSB de s'associer au projet de transport collectif afin de faciliter l'accès aux services de santé et aux services sociaux qu'il dispense à la population rurale de la MRC de Beauce-Sartigan;

Attendu que les élus ont pris connaissance du protocole d'entente déposé dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'autoriser le préfet et le directeur général de la MRC à signer l'entente relative au service de transport collectif pour le territoire rural de notre MRC.

2014-10-158

**TABLE AGROALIMENTAIRE DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES
(TACA) – PLAN DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL 2010-2014**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l'unanimité, d'autoriser le versement d'un support financier de 1500 \$ à la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches dans le cadre du plan de développement agricole et agroalimentaire régional et ce, pour le présent exercice financier.

SERVICE 211 – DEMANDE D'APPUI

Le préfet et le directeur général résument la demande d'appui déposée par le Service 211 lors de la dernière rencontre de la Conférence des préfets de Chaudière-Appalaches.

Après discussion, les maires conviennent de ne pas donner suite à cette demande.

2014-10-159

**SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – ACQUISITION D'UNE LICENCE
AUTOCAD CIVIL 3D**

Attendu l'expansion du Service de génie municipal de la MRC;

Attendu la nécessité de doter l'équipe de ce service des équipements indispensables à son développement;

Attendu la recommandation du directeur du Service de génie municipal, M. Dominic Lachance, de procéder à l'acquisition d'une licence AutoCAD Civil 3D;

Attendu que des prix ont été sollicités auprès de 2 fournisseurs;

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité, de procéder à l'acquisition d'une licence AutoCAD Civil 3D auprès de la firme Consortech au montant de 8893,60 \$, incluant toutes les taxes, étant le plus bas soumissionnaire.

Il est de plus résolu que cette acquisition soit financée à même les opérations du Service de génie dans le cadre du présent exercice financier.

SOCIÉTÉ ALZHEIMER CHAUDIÈRE-APPALACHES – DEMANDE D'APPUI

Suite au dépôt de la demande de la Société Alzheimer Chaudière-Appalaches, les élus conviennent de ne pas donner suite à ce dossier.

2014-10-160

ROUTE VERTE – DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Attendu que les MRC de la Beauce (Beauce-Sartigan, Nouvelle-Beauce et Robert-Cliche) planifient la construction d'une piste cyclable devant relier la région au réseau de la Route verte;

Attendu que ce projet prévoit, pour l'instant, la construction d'une piste cyclable sur la voie ferrée reliant la municipalité de Notre-Dame-des-Pins et Vallée-Jonction;

Attendu que dans le cadre de travaux reliés à la construction d'une bretelle d'accès à l'autoroute 73, le ministère des Transports a procédé à la mise en place d'une voie de contournement parallèle à la Route 173, sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins;

Attendu que cette voie de contournement est située à proximité de l'emprise ferroviaire;

Attendu que cette infrastructure temporaire a nécessité la mise en place de matériaux granulaires et de certains éléments structuraux qui pourraient être réutilisés ou récupérés dans le cadre de la construction d'une piste cyclable;

Attendu que les maires de la région désireraient qu'une partie des ouvrages temporaires réalisés soient préservés au bénéfice des travaux de la voie cyclable envisagée;

Attendu que le conseil des maires de la MRC de Beauce-Sartigan souhaiterait qu'un corridor récréotouristique de trois (3) mètres soit préservé dans la future

emprise de route, soit entre la 173 et la voie ferrée, afin d'y implanter une piste cyclable;

Il est proposé par monsieur Claude Morin, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu unanimement de :

-Demander au ministère des Transports de réserver un corridor récréotouristique de 3 mètres dans l'emprise de la Route 173, sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-des-Pins, pour la portion de route située entre les numéros civiques 1865 et 1993.

-Demander au Ministère, dans le cadre du démantèlement de la voie de contournement temporaire érigée, d'envisager la possibilité de préserver une partie des ouvrages aux fins de la construction d'une piste cyclable dans ce secteur.

Il est de plus résolu de transmettre copie de la présente résolution au député de Beauce-Sud M. Robert Dutil et aux MRC de la Beauce.

2014-10-161

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 546-2014 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER DES DISPOSITIONS RELATIVES À
L'AGRANDISSEMENT D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE PROTÉGÉ
PAR DROITS ACQUIS**

Considérant que ce règlement modifie le règlement 150-2005 relatif au règlement de zonage afin de modifier des dispositions relatives à l'agrandissement d'un bâtiment dérogatoire protégé par droits acquis;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 546-2014 de la ville de Saint-Georges.

2014-10-162

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 119-06-6 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
119-06 DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ AFIN DE MODIFIER
LES NORMES RELATIVES AUX GARAGES ET REMISES**

Considérant que ce règlement modifie les dispositions relatives aux garages et remises sur le territoire de la municipalité;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC et est conforme aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par madame Lyne Bourque et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 119-06-6 de la municipalité de Saint-René.

2014-10-163

**AVIS À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE (DOSSIER 408193) CONCERNANT UNE DEMANDE
D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE
QU'AGRICOLE PRÉSENTÉE PAR TELUS SUR UNE SUPERFICIE
D'ENVIRON 5 674 M² SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ
DE SAINT-BENOÎT-LABRE**

Telus souhaite implanter, exploiter et entretenir une tour autoportante et des équipements connexes de télécommunication et construire un chemin d'accès ainsi qu'une ligne électrique sur les lots 4 698 306, 4 698 388 et 4 698 389 sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant que cette recommandation doit être motivée en tenant compte des critères énumérés à l'article 62 de la LPTAA;

Considérant que le potentiel agricole du lot visé est de classe 7;

Considérant que les lots adjacents sont boisés et/ou utilisés à des fins industrielles;

Considérant les possibilités limitées d'utilisation de la superficie concernée à des fins agricoles en raison des caractéristiques du sol et de sa faible superficie;

Considérant qu'il n'existe pas d'espaces appropriés disponibles hors de la zone agricole qui permettraient une efficacité optimale de ce type d'infrastructures;

Considérant l'impact négligeable du site retenu sur les activités et les établissements agricoles existants et leur développement;

Considérant que l'établissement de production animale le plus près du projet est à environ 1000 mètres;

Considérant que l'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise;

Considérant que l'autorisation demandée n'aura aucune répercussion négative sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, que la MRC de Beauce-Sartigan informe

la CPTAQ qu'elle est favorable à la demande d'utilisation à une fin autre qu'agricole formulée par Telus, sur une superficie d'environ 5 674 m², sur le territoire de la municipalité de Saint-Benoît-Labre.

AVIS DE MOTION AVEC DISPENSE DE LECTURE

**RÈGLEMENT SUR LES MATIÈRES RELATIVES À
L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU**

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Gaétan Bégin qu'un règlement régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau sera présenté pour adoption lors d'une prochaine séance du conseil des maires.

2014-10-164

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-27 MODIFIANT LE
SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ DE
LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN AFIN D'AUTORISER UNE
DÉROGATION EN ZONE INONDABLE POUR DES TRAVAUX DE
RÉFECTION DU QUAI DE LA PROMENADE REDMOND SUR LE
TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES**

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu que l'article 47 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU) permet à la MRC de modifier son SADR;

Attendu la demande déposée par la Ville de Saint-Georges (résolution 14-8802, 11 août 2014) pour une dérogation en zone inondable (quai de la promenade Redmond);

En conséquence il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le projet de règlement 2004-71-27 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

Il est également résolu, en vertu de l'article 50 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, de requérir l'avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant ce projet de règlement.

De plus, il est résolu d'adopter en vertu de l'article 53.11.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le document indiquant la nature des modifications qu'une municipalité devra adopter advenant la modification du schéma, à savoir :

Document indiquant la nature des modifications à être apportées aux règlements d'urbanisme de certaines municipalités suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-27

Municipalité visée : Ville de Saint-Georges

Document concerné : Règlement de zonage

Nature des modifications : Suite à l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-27, la Ville de Saint-Georges devra modifier son règlement de zonage afin d'intégrer les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé relatives à une dérogation en zone inondable pour permettre la construction d'une paroi berlinoise (quai de la promenade Redmond) dans la bande riveraine et dans le littoral de la rivière Chaudière.

Délai : Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 58), la municipalité mentionnée dans le présent document devra, dans les six mois qui suivront l'entrée en vigueur du règlement 2004-71-27 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé, adopter un règlement de concordance afin de modifier son règlement de zonage pour y intégrer les nouvelles dispositions.

AVIS DE MOTION

MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHEMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN D'AUTORISER LA CONSTRUCTION D'UNE PAROI BERLINOISE DANS LA ZONE INONDABLE DE GRAND COURANT (0-20 ANS) DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE SUR LES LOTS 3 085 486, 3 085 567, 3 088 558 ET 3 368 277 DANS LA VILLE DE SAINT-GEORGES

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Éric Lachance qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement 2004-71-27 sera soumis pour approbation et décret. Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser la construction d'une paroi berlinoise dans la zone inondable de grand courant (0-20 ans) de la rivière Chaudière sur les lots 3 085 486, 3 085 567, 3 088 558 et 3 368 277 dans la ville de Saint-Georges.

2014-10-165

MODIFICATION DU DÉLAI ACCORDÉ AUX MUNICIPALITÉS POUR DONNER LEUR AVIS CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT 2004-71-27

Il est proposé par madame Lyne Bourque, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu unanimement, que les municipalités disposent, en vertu du deuxième alinéa de l'article 52 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, d'un délai maximal de 20 jours pour transmettre à la MRC, par résolution, un avis sur le projet de règlement 2004-71-27 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé.

2014-10-166

DÉLÉGATION AU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER LUI PERMETTANT DE FIXER LA DATE, L'HEURE ET LE LIEU D'UNE OU DES ASSEMBLÉES PUBLIQUES DE CONSULTATION, LE CAS ÉCHÉANT

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement, d'autoriser, conformément à l'article 53.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le secrétaire-trésorier à fixer la date, l'heure et le

lieu d'une ou des assemblées publiques de consultation pouvant être requises concernant le projet de règlement 2004-71-27.

2014-10-167

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – NOMINATION DE MONSIEUR FRANÇOIS ST-HILAIRE À TITRE D'EMPLOYÉ RÉGULIER

Attendu que la période d'essai de monsieur François St-Hilaire, technicien en génie civil, est terminée;

Attendu la recommandation du directeur général concernant l'évaluation du travail effectué par monsieur St-Hilaire au cours de cette période;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu unanimement, de confirmer le statut de salarié régulier de monsieur François St-Hilaire au poste de technicien en génie civil, en date du 20 octobre 2014.

2014-10-168

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – APPEL DE CANDIDATURES

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'autoriser le lancement d'un appel de candidatures afin de pourvoir aux besoins de main-d'œuvre nécessaire aux opérations du Service de génie municipal de la MRC.

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois de septembre;
- Bilan trimestriel de la SAAQ;
- Bilan du Service d'inspection régionale;
- Liste de projets du Service de génie municipal;

POLITIQUE NATIONALE DE LA RURALITÉ DE 3^E GÉNÉRATION – INVITATION À LA SOIRÉE DE CONSULTATION

Le directeur général rappelle aux élus la tenue d'une soirée de consultation relative à la 3^e Politique nationale de la ruralité. Une invitation officielle a été déposée aux maires présents.

SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DE NOVEMBRE

Le directeur général rappelle aux élus la procédure quant aux élections aux postes sur le comité administratif et aux nominations sur les différents comités qui auront lieu à la séance du mois de novembre.

CONFÉRENCE DE PRESSE – AUTOROUTE TRANSFRONTALIÈRE

Le maire de Saint-Georges, monsieur Claude Morin, invite les maires à assister à une conférence de presse portant sur l'autoroute transfrontalière qui se tiendra à l'hôtel de ville de Saint-Georges, le jeudi 16 octobre 2014 à 14 h.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2014-10-169

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 20.

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, directeur général

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance régulière de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 26 novembre 2014 à 20 h. Sont présents :

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Absente	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Mme Manon Veilleux	Lac-Poulin

Monsieur Éric Paquet, directeur général, agit à titre de secrétaire de la rencontre. Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2014-11-170

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Élections :
 - 3.1. Nomination d'un président et d'un secrétaire d'élection;
 - 3.2. Procédure d'élection;
 - 3.3. Dépôt des mises en candidature au poste de préfet suppléant et aux sièges 2 et 3 du comité administratif;
 - 3.4. Nomination sur les comités constitués en vertu de la Loi ou par décision du conseil;

4. Gestion administrative et financière :
 - 4.1. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance régulière du 15 octobre 2014;
 - 4.2. Dépôt du procès-verbal du comité administratif du 18 novembre 2014;
 - 4.3. Dépôt du procès-verbal du comité de sécurité publique du 23 octobre 2014;
 - 4.4. Prévisions budgétaires 2015 :
 - Adoption du budget par partie (1 à 5);
 - Adoption des quotes-parts;
 - Fixation du taux d'intérêt sur arrérages;
 - Service de génie civil – Taux 2015;
 - 4.5. Date des séances du comité administratif et des séances régulières du conseil des maires pour l'année 2015;
 - 4.6. Achat – Logiciel de comptabilité CIB;
 - 4.7. Stationnement du centre administratif – Bail de location;
5. Dossiers régionaux :
 - 5.1. Transport collectif;
 - Protocole d'entente – Taxi du pont;
 - Nomination des membres sur le comité de suivi;
 - Mandat à l'organisme Transport autonomie – Taxi collectif Beauce-Sartigan;
 - 5.2. Logiciel d'évaluation – Appel d'offres;
 - 5.3. Autoroute 73 transfrontalière;
 - 5.4. Entente barrage Sartigan;
 - 5.5. Financement du Festival beauceron de l'Érable;
6. Aménagement du territoire, urbanisme et rénovation domiciliaire :
 - 6.1. Certificats de conformité (s'il y a lieu) :
 - Règlement 547-2014 – Saint-Georges;
 - 6.2. Règlement 2014-85 régissant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau;
 - 6.3. Avis à la Commission de protection du territoire agricole (dossier 408517) concernant une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole présentée par la Municipalité de Saint-Martin, le Club Motoneigiste Beaux-Sentiers inc. et le Club quad sur une superficie d'environ 15 000 m² sur le territoire de la municipalité de Saint-Martin;
 - 6.4. Avis à la Commission de protection du territoire agricole (dossier 408550) concernant une demande d'autorisation pour l'utilisation à une fin autre qu'agricole présentée par le ministère des Transports du Québec sur une superficie d'environ 616,1 m² sur le territoire de la ville de Saint-Georges;
 - 6.5. Avis de motion – Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Beauce-Sartigan;
7. Correspondance;
8. Rapport des comités;
9. Dépôt de documents :
 - 9.1. États financiers mensuels (octobre 2014);
 - 9.2. Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
 - 9.3. Société du patrimoine des Beaucerons – Synthèse historique;
 - 9.4. Cadets policiers – Rapport piste cyclable;
 - 9.5. Cadets policiers – Album photo;
10. Divers :

- 10.1. Vœux des Fêtes;
- 10.2. Opération Nez rouge;
- 10.3. Conseil sans papier;
11. Période de questions;
12. Clôture de la séance.

**ÉLECTIONS AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT, SIÈGES 2 ET 3 DU
COMITÉ ADMINISTRATIF ET NOMINATIONS AUX AUTRES
COMITÉS EN VERTU DE LA LOI OU PAR DÉCISION DU CONSEIL
DES MAIRES**

2014-11-171

**NOMINATION D'UN PRÉSIDENT ET D'UN SECRÉTAIRE
D'ÉLECTION**

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité que messieurs Éric Paquet et Luc Bergeron soient nommés respectivement président et secrétaire d'élection.

PROCÉDURE D'ÉLECTION

La procédure d'élection adoptée le 30 septembre 1998 a été remise précédemment à tous les maires. Aucune question relative à celle-ci n'est soulevée.

DÉPÔT DES MISES EN CANDIDATURE ET ÉLECTIONS

Le président d'élection demande les bulletins de mise en candidature.

AU POSTE DE PRÉFET SUPPLÉANT

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Jean-Marc Paquet, maire de la municipalité de Saint-Martin, dûment proposée et appuyée par monsieur Jean-Guy De Blois, maire de la municipalité de Saint-René et par monsieur Dany Quirion, maire de la municipalité de Saint-Honoré-de-Shenley.

Monsieur Jean-Marc Paquet est déclaré dûment élu au poste de préfet suppléant pour la prochaine année.

MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Le préfet et le préfet suppléant sont membres d'office.

AU SIÈGE NUMÉRO 1

En vertu de l'article 2 des lettres patentes de la MRC et de l'article 123 du Code municipal, ce siège est attribué au représentant de la Ville de Saint-Georges, monsieur Claude Morin.

AU SIÈGE NUMÉRO 2

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, dûment proposée et appuyée par monsieur Yvon Paquet, maire de la municipalité de Saint-Côme-Linière et par monsieur Jean-Marc Paquet, maire de la municipalité de Saint-Martin.

Monsieur Normand Roy est déclaré dûment élu au siège numéro 2 du comité administratif de la MRC pour une période d'un (1) an.

AU SIÈGE NUMÉRO 3

Le président d'élection fait la lecture de la seule candidature reçue, soit celle de monsieur Yvon Paquet, maire de la municipalité de Saint-Côme-Linière dûment proposée et appuyée monsieur Normand Roy, maire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce et par monsieur Jean-Guy De Blois, maire de la municipalité de Saint-René.

Monsieur Yvon Paquet est déclaré dûment élu au siège numéro 3 du comité administratif de la MRC pour une période d'un (1) an.

2014-11-172

NOMINATION DES PERSONNES ÉLUES

Attendu les dispositions de l'article 198 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de l'article 123 du Code municipal;

Attendu le résultat des élections au poste de préfet suppléant et des membres du comité administratif aux sièges 2 et 3;

Attendu que le représentant de la Ville de Saint-Georges au siège 1 n'est pas un poste électif;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Claude Morin et unanimement résolu que :

Monsieur Jean-Marc Paquet soit nommé au poste de préfet suppléant;
Monsieur Normand Roy soit nommé au siège numéro 2 du comité administratif;
Monsieur Yvon Paquet soit nommé au siège numéro 3 du comité administratif;

La période des élections est officiellement clôturée.

2014-11-173

NOMINATION AU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Attendu que les sièges 2 et 4 du comité de sécurité publique occupés respectivement par madame Christine Caron et monsieur Normand Roy viennent à échéance en novembre 2014;

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2014

Attendu que les sièges 1 et 3 occupés respectivement par madame Huguette Plante et madame Carmelle Carrier viendront à échéance en novembre 2015;

Attendu que le maire de Saint-Georges occupe d'office le siège numéro 5 et que le siège numéro 6 est assigné à un élu nommé par la Ville de Saint-Georges;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bégin, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu unanimement de nommer les représentants suivants au sein de comité de sécurité publique de la MRC de Beauce-Sartigan :

Siège 1 :	Mme Huguette Plante (échéance novembre 2015)
Siège 2 :	Mme Christine Caron (échéance novembre 2016)
Siège 3 :	Mme Carmelle Carrier (échéance novembre 2015)
Siège 4 :	M. Normand Roy (échéance novembre 2016)
Siège 5 :	Siège d'office du maire de Saint-Georges
Siège 6 :	Élu nommé par la Ville de Saint-Georges

Il est de plus résolu d'autoriser le maire suppléant de la municipalité de La Guadeloupe, monsieur Rosaire Coulombe, à agir à titre de substitut de Mme Huguette Plante sur ce comité.

2014-11-174

AUTRES NOMINATIONS (ORGANISMES, COMITÉS INTERNES ET EXTERNES)

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, que les personnes ci-après nommées soient désignées aux postes suivants :

MEMBRES DU BUREAU DES DÉLÉGUÉS

Poste numéro 1 : Le préfet est membre d'office
Poste numéro 2 : M. Gaston Létourneau
Poste numéro 3 : Jean-Marc Paquet

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Siège 1 : Le préfet et / ou le préfet suppléant
Siège 2 : 1 membre du comité administratif
Siège 3 : 1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges
3 producteurs agricoles désignés par l'UPA

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

Les membres du comité administratif

COMITÉS INTERNES

Comité de la ruralité :

Préfet

Préfet suppléant

M. Normand Roy

Direction générale de la MRC

Directeur général du Conseil économique de Beauce

Représentant élu par la Ville de Saint-Georges

Comité de sécurité incendie :

Préfet et / ou préfet suppléant

M. Gaston Létourneau

Direction générale de la MRC

Représentant élu par la Ville de Saint-Georges

Directeur du Service des incendies de la Ville de Saint-Georges

Directeur du Service des incendies de Saint-Martin

Comité de la piste cyclable :

Préfet

Membres du comité administratif

Direction générale de la MRC

Comité des matières résiduelles (PGMR)

Préfet et / ou préfet suppléant

Mme Carmelle Carrier

M. Jean-Guy Plante

Directeur général de la Régie intermunicipale

2 représentants de la Régie intermunicipale

Directeur général adjoint de la Ville de Saint-Georges

Comité de sélection du personnel :

Préfet

Préfet suppléant

Maire désigné le cas échéant

Gestion intégrée des boues de fosses septiques :

Membres du comité administratif

1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

COMITÉS EXTERNES

Conseil économique de Beauce :

M. Claude Morin

M. Jean-Marc Paquet

M. Éric Lachance

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2014

Comité culturel :

M. Pierre Bégin
M. Yvon Paquet
Direction générale de la MRC
Agente de développement culturel du CEB
4 représentants du milieu culturel

Cour municipale commune : M. Jean-Guy De Blois

Cobaric III : Mme Carmelle Carrier

Agence de mise en valeur de la forêt privée de la Chaudière :

M. Jean-Marc Paquet
M. Normand Roy (substitut)

Fondation des services universitaires en Chaudière-Appalaches :

M. Yvon Paquet

Conseil consultatif des services universitaires en Beauce-Appalaches :

Préfet et / ou préfet suppléant

Transport autonomie Beauce-Etchemins (c.a.) : Préfet

Transport collectif en milieu rural : Préfet, direction générale de la MRC

Table régionale-Transport collectif-Ministère des Transports du Québec :

Direction générale de la MRC

Comité investissement commun :

M. Jean-Marc Paquet
1 représentant désigné par la Ville de Saint-Georges

Festival beauceron de l'érable : M. Gaston Létourneau

Zec Jaro : M. Gaston Létourneau

Comité de vigilance Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud :

Direction générale de la MRC

Table des véhicules hors route : Préfet et / ou préfet suppléant

Table alcool au volant : Mme Christine Quirion

Santé L'Action : M. Claude Morin

2014-11-175

**DÉPÔT ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 15 OCTOBRE 2014**

Il est proposé par madame Carmelle Carrier, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, d'accepter le procès-verbal de la séance du conseil des maires du 15 octobre 2014, tel que rédigé par le directeur général.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 18
NOVEMBRE 2014**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité administratif du 18 novembre 2014 à titre d'information.

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE
DU 23 OCTOBRE 2014**

Le directeur général dépose aux maires le procès-verbal du comité de sécurité publique du 23 octobre 2014 à titre d'information.

2014-11-176

ADOPTION DU BUDGET 2015 – PARTIE I (Municipalités rurales)

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Jean-Marc Paquet et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget 2015, partie I, tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie I totalise 1 825 163 \$ et comprend une affectation totale de surplus de 20 000 \$ ainsi qu'une quote-part totale de 451 113 \$ provenant des municipalités rurales.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations sur ce sujet.

2014-11-177

ADOPTION DU BUDGET 2015 – PARTIE II (Boues de fosses septiques)

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget 2015, partie II, tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie II totalise 405 510 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant de la tarification pour la vidange, le transport et le traitement des boues de fosses septiques.

2014-11-178

**ADOPTION DU BUDGET 2015 – PARTIE III (Municipalités rurales et
Ville de Saint-Georges)**

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget 2015, partie III, tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie III totalise 1 936 762 \$ et comprend une affectation totale de surplus de 60 000 \$ ainsi qu'une quote-part totale de 1 210 225 \$ provenant des municipalités.

2014-11-179

ADOPTION DU BUDGET 2015 – PARTIE IV (Inspection régionale)

Il est proposé par monsieur Jean-Guy De Blois, appuyé par monsieur Éric Lachance et résolu à l'unanimité, d'adopter le budget 2015, partie IV, tel que présenté et expliqué par le secrétaire-trésorier.

Le budget de la partie IV totalise 45 000 \$ et prévoit des revenus égaux à ce montant provenant des municipalités ayant adhéré à l'entente pour l'inspection régionale. La majoration de 10 % prévue par la MRC pour la gestion administrative sera retournée à la partie III à titre de revenu.

Les maires des municipalités n'étant pas liées à cette entente n'ont pas participé aux délibérations.

2014-11-180

ADOPTION DES QUOTES-PARTS 2015

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, de décréter l'imposition des quotes-parts prévues au budget 2015 aux municipalités concernées et ce, selon le tableau présenté par le secrétaire-trésorier et faisant partie des documents d'adoption du budget.

De plus, via une quote-part, il sera imposé aux municipalités intéressées toute somme nécessaire afin de pourvoir aux coûts des travaux réalisés dans les cours d'eau municipaux et régionaux, de même que dans le cadre des services offerts par le département de génie municipal.

2014-11-181

FIXATION DU TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Jean-Guy Plante et résolu à l'unanimité, de fixer à 12 % le taux d'intérêt chargé par la MRC sur tous les comptes qui lui sont dus et dont le délai de paiement est expiré.

2014-11-182

SERVICE DE GÉNIE MUNICIPAL – TAUX 2015

Attendu que le conseil des maires a pris connaissance des taux 2015 proposés dans le cadre de l'entente relative à la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC;

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame Carmelle Carrier et résolu à l'unanimité, d'accepter les taux horaires proposés pour l'exercice 2015 dans le cadre de l'entente relative à la fourniture du personnel technique en génie municipal de la MRC.

Monsieur Claude Morin n'a pas participé aux délibérations à ce sujet.

**MRC DE BEAUCE-SARTIGAN
REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX**

Le 26 novembre 2014

2014-11-183

DATES DES SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES ET DU COMITÉ ADMINISTRATIF 2015

Il est proposé par monsieur Jean-Guy De Blois, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, que les séances du conseil des maires et du comité administratif soient fixées aux dates et heures suivantes pour l'exercice financier 2015 :

	Comité administratif 9 h	Séance régulière 20 h
Janvier	13	21
Février	10	18
Mars	10	18
Avril	7	15
Mai	12	20
Juin	9	17
Juillet	7	-
Août	11	19
Septembre	8	16
Octobre	13	21
Novembre	17	25
Décembre	-	-

2014-11-184

ACHAT DU LOGICIEL DE COMPTABILITÉ CIB

Attendu la recommandation de la Direction générale relative à l'acquisition des modules comptables nécessaires aux opérations administratives de la MRC;

Attendu que deux scénarios ont été déposés aux maires;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Gaétan Bégin et résolu à l'unanimité, d'autoriser l'acquisition du logiciel comptable CIB au coût de 4815 \$ plus les taxes, laquelle somme est déjà prévue au budget 2015.

2014-11-185

STATIONNEMENT DU CENTRE ADMINISTRATIF – BAIL DE LOCATION

Attendu que les membres du conseil ont pris connaissance du projet de bail de location de cases de stationnement devant lier la MRC de Beauce-Sartigan et l'Église chrétienne réformée de Beauce;

Attendu que ce bail s'inscrit dans le processus de rapatriement des ressources humaines du Service d'évaluation au siège social de la MRC;

Attendu que les coûts relatifs à cette entente sont de 1000 \$ par année;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Claude Morin et résolu à l'unanimité, d'autoriser le préfet, M. Pierre Bégin, et le directeur général, M. Éric Paquet, à signer le bail de location mentionné dans le préambule de la présente résolution.

2014-11-186

**TRANSPORT COLLECTIF – PROTOCOLE D’ENTENTE AVEC TAXI
DU PONT**

Attendu la volonté de la MRC de Beauce-Sartigan de bonifier son offre de service de transport collectif en milieu rural et à cette fin, y implanter un service de taxi collectif;

Attendu qu’il y a lieu de signer une entente avec la compagnie Taxi du pont inc. afin d’encadrer les services offerts;

Attendu que les élus ont pris connaissance du protocole d’entente déposé dans le cadre de la présente séance;

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l’unanimité, de procéder à la signature de ladite entente et d’autoriser M. Pierre Bégin et M. Éric Paquet, respectivement préfet et directeur général, à agir pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan.

2014-11-187

**TRANSPORT COLLECTIF – NOMINATION DES MEMBRES SUR LE
COMITÉ DE SUIVI**

Attendu le protocole d’entente à signer avec la compagnie Taxi du pont inc.;

Attendu que l’entente prévoit la formation d’un comité de suivi afin d’analyser les plaintes ou problématiques relatives à l’application du service;

Attendu que la MRC doit désigner deux représentants sur ce comité;

Il est proposé par monsieur Normand Roy, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l’unanimité, que le préfet, ou le préfet suppléant en son absence, et le directeur général, ou le directeur général adjoint en son absence, soient désignés pour représenter la MRC sur le comité de suivi du transport collectif en milieu rural.

2014-11-188

**TRANSPORT COLLECTIF – MANDAT À L’ORGANISME TRANSPORT
AUTONOMIE – TRANSPORT COLLECTIF BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu la mise en place d’un service de transport collectif en milieu rural offert par la MRC à partir de février 2015;

Attendu que ce service nécessite que la MRC délègue à un organisme la gestion et la coordination d’un tel projet;

Il est proposé par monsieur Gaston Létourneau, appuyé par monsieur Yvon Paquet et résolu à l’unanimité, que l’organisme Transport autonomie Beauce-Etchemins soit mandaté pour la gestion et la coordination du service de transport collectif en milieu rural.

LOGICIEL D'ÉVALUATION – APPEL D'OFFRES

Le directeur général résume l'état d'avancement de ce dossier et dépose un scénario relatif à cette future acquisition.

2014-11-189

AUTOROUTE 73 TRANSFRONTALIÈRE

Attendu que l'Autoroute 73 sera prolongée jusqu'à St-Georges en 2016 et qu'il reste un tronçon de 30 km avant la frontière du Maine;

Attendu qu'un projet de prolongement menant à l'état du Maine favoriserait l'accès au marché américain et le développement économique de la Beauce en plus d'améliorer la fluidité de la circulation et la sécurité des automobilistes;

Attendu qu'un tel projet fait l'unanimité en milieu beauceron;

Il est proposé par monsieur Rosaire Coulombe, appuyé par madame Manon Veilleux et résolu unanimement, que l'on appuie le projet d'une route transfrontalière en prolongeant l'Autoroute 73 jusqu'à la frontière du Maine et que l'on transmette cette décision à M. Robert Poëti, ministre des Transports du Québec, ainsi qu'aux députés de la région, messieurs Maxime Bernier et Robert Dutil.

2014-11-190

ENTENTE RELATIVE AU LIEN CARROSSABLE SUR LE BARRAGE SARTIGAN

Attendu le dépôt d'un projet d'entente relative à l'utilisation du lien carrossable sur le barrage Sartigan;

Attendu que cette entente liant la MRC de Beauce-Sartigan et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques permet l'utilisation des voies d'accès au barrage Sartigan et de la voie de circulation du barrage elle-même à des fins de circulation de véhicules légers;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, d'autoriser le préfet, M. Pierre Bégin, et le directeur général, M. Éric Paquet, à signer pour et au nom de la MRC de Beauce-Sartigan l'entente relative au lien carrossable sur le barrage Sartigan telle que décrite dans le préambule de la présente résolution.

2014-11-191

FINANCEMENT DU FESTIVAL BEAUCERON DE L'ÉRABLE

Attendu que dans le cadre de la préparation des prévisions budgétaires 2015, une somme de 10 000 \$ a été réservée aux fins de support au Festival beauceron de l'Érable;

Attendu que les maires ont convenu que cette aide ne sera pas reconduite pour l'exercice 2016 et les suivants;

Il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Dany Quirion et résolu à l'unanimité, de confirmer au Festival beauceron de l'Érable l'attribution d'une somme de 10 000 \$ pour le prochain exercice financier et d'aviser l'organisme que ce montant ne sera plus récurrent à compter de l'exercice financier 2016.

2014-11-192

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

**RÈGLEMENT 547-2014 DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES
AMENDANT LE RÈGLEMENT 150-2005 RELATIF AU RÈGLEMENT
DE ZONAGE AFIN DE CRÉER DE NOUVELLES ZONES
D'UNIFAMILIALES ET DE JUMELÉS**

Considérant que ce règlement modifie le règlement 150-2005 relatif au règlement de zonage afin de créer de nouvelles zones d'unifamiliales et de jumelés entre la 10^e Avenue et la 15^e Avenue, de la 80^e Rue à la 86^e Rue sur le territoire de la ville de Saint-Georges;

Considérant que ce règlement ne contrevient pas aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC ainsi qu'aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par madame Christine Caron et résolu à l'unanimité, d'émettre un certificat de conformité pour le règlement 547-2014 de la ville de Saint-Georges.

2014-11-193

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 2014-85 RÉGISSANT LES MATIÈRES
RELATIVES À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU DE
LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN**

Attendu que les MRC se sont vues confier la compétence exclusive des cours d'eau de leur territoire en vertu des articles 103 à 109 de la Loi sur les compétences municipales en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006;

Attendu que la MRC de Beauce-Sartigan a adopté une politique de gestion des cours d'eau pour son territoire en janvier 2007;

Attendu que l'article 104 de cette loi autorise la MRC à adopter des règlements pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau, y compris les traverses, les obstructions et les nuisances;

Attendu l'avis de motion avec dispense de lecture du présent règlement donné par M. Gaétan Bégin lors de la séance du 15 octobre 2014;

Il est proposé par monsieur Dany Quirion, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'adopter le règlement 2014-85 et que ce dernier fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

2014-11-194

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE

TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION À DES FINS AUTRES QU'AGRIQUES, DÉPOSÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARTIN, LE CLUB MOTONEIGISTE BEAUX-SENTIERS INC. ET LE CLUB VTT ST-MARTIN 1995 INC. POUR UNE UTILISATION À DES FINS AUTRES QUE L'AGRICULTURE ET L'OBTENTION D'UNE SERVITUDE POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER RÉCRÉATIF (VÉLO, PÉDESTRE ET VÉHICULES HORS ROUTE) SUR UNE PARTIE DES LOTS 34-A, 34-D, 34-G ET 34-H, RANG 1, CANTON DE JERSEY (DOSSIER 408517)

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1^e Le potentiel agricole des lots visés et lots adjacents est constitué de sols de classe 5 et 7 avec des limitations au niveau de la topographie et de la pierrosité;

2^e L'utilisation à des fins agricoles des parties des lots visés n'est pas compromise en raison de sa faible superficie (15 000 m²) et de ses caractéristiques (lots adjacents au périmètre urbain et parties boisées);

3^e Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement puisque ce sentier ne sera pas assujéti aux normes particulières prévues au paragraphe 4 du deuxième alinéa de l'article 113 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

4^e L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités agricoles puisque ce sentier n'est pas considéré comme un immeuble protégé;

5^e Suite aux différentes études réalisées par les intervenants au dossier, il a été établi qu'il s'agit du tracé causant le moins de contraintes sur l'agriculture. De plus, il n'existe pas d'espaces appropriés hors de la zone agricole pour la réalisation de ce projet;

6^e L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison des faibles superficies en cause;

7^e L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par monsieur Yvon Paquet, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, d'appuyer la demande d'autorisation à des fins autres qu'agricoles déposée par la Municipalité de Saint-Martin (dossier 408517)

2014-11-195

AVIS DE LA MRC DE BEAUCE-SARTIGAN DEVANT ÊTRE TRANSMIS À LA CPTAQ CONCERNANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION POUR L'UTILISATION À UNE FIN AUTRE QU'AGRICOLE D'UNE SUPERFICIE DE 616,1 M² EN BORDURE DE LA 175^E RUE SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-GEORGES DÉPOSÉE PAR LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC (DOSSIER 408550)

Le ministère des Transports du Québec dépose une demande à la CPTAQ (Dossier 408550) afin d'acquérir des servitudes de drainage et d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie permanente de 616,1 mètres carrés de part et d'autre de la 175^e Rue sur le territoire de la ville de Saint-Georges.

Considérant que la CPTAQ requiert l'avis de la MRC en vertu de l'article 58.4 de la LPTAA;

Considérant les critères formulés à l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles :

1^e Le potentiel agricole du lot visé et des lots adjacents est exclusivement constitué de sols de classe 7 avec des limitations sévères au niveau de la pierrosité et de la topographie;

2^e L'utilisation à des fins agricoles du lot visé n'est pas compromise en raison de la faible superficie requise;

3^e Cette autorisation n'aura pas de conséquences négatives sur les activités agricoles existantes et sur leur développement;

4^e L'autorisation n'entraînera pas de contraintes aux entreprises agricoles existantes suite à l'application des règlements en matière d'environnement et d'activités;

5^e *Critère non applicable;*

6^e L'homogénéité de la communauté et des exploitations agricoles n'est pas compromise en raison du caractère même de l'utilisation;

7^e L'autorisation n'aura aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol;

8^e *Critère non applicable;*

9^e *Critère non applicable;*

10^e *Critère non applicable;*

Considérant la conformité de la demande aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions de son document complémentaire;

En conséquence, il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par madame

Manon Veilleux et résolu à l'unanimité, d'émettre une recommandation favorable à la demande d'autorisation déposée par le ministère des Transports du Québec afin d'utiliser à une fin autre qu'agricole, une superficie permanente de 616,1 mètres carrés de part et d'autre de la 175^e Rue sur le territoire de la ville de Saint-Georges.

AVIS DE MOTION

**MODIFICATION AU RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT RÉVISÉ AFIN
D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT D'UNE REMISE À
MACHINERIE AGRICOLE DANS LA ZONE INONDABLE DE GRAND
COURANT (0-20 ANS) DE LA RIVIÈRE LE BRAS SAINT-VICTOR SUR
LE LOT 56 DU RANG 7 DANS LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-
ÉPHREM-DE-BEAUCE**

Avis de motion est, par la présente, donné par monsieur Gaétan Bégin qu'à une prochaine séance de ce conseil, le règlement de remplacement 2004-71-28 sera soumis pour approbation et décret. Ce règlement, s'il est adopté, modifiera le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé afin d'autoriser l'agrandissement d'une remise à machinerie agricole sur le territoire de la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce, dans la zone inondable de grand courant (0-20 ans).

CORRESPONDANCE

Suite au dépôt du bordereau de correspondance, aucune résolution ne découle de celui-ci.

RAPPORT DES COMITÉS

Les représentants des divers comités font rapport aux membres du conseil.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

Les documents suivants sont déposés aux membres du conseil à titre d'information :

- États financiers mensuels du mois d'octobre;
- Rapport périodique des activités de la Sûreté du Québec;
- Société du patrimoine des Beaucerons – Synthèse historique;
- Cadets policiers – Rapport sur la piste cyclable;
- Cadets policiers – Album photo;

VŒUX DES FÊTES

Les élus conviennent de tenir une activité sociale à la prochaine rencontre du conseil des maires de janvier sous une formule « 5 à 7 », le tout devant avoir lieu avant le comité de travail.

Il est également convenu de retenir les services d'un traiteur pour cette activité.

OPÉRATION NEZ ROUGE

Le préfet sollicite les maires afin de former des équipes dans le cadre de l'opération Nez rouge de 2014.

Mesdames Carmelle Carrier, Manon Veilleux, Christine Caron, de même que messieurs Pierre Bégin, Yvon Paquet, Normand Roy, Dany Quirion, Gaétan Bégin et Rosaire Coulombe se portent bénévoles.

CONSEIL SANS PAPIER

Monsieur Claude Morin, maire de Saint-Georges, met gracieusement à la disposition des municipalités intéressées une solution informatique pour un conseil sans papier.

À cet effet, le directeur général suggère la tenue d'une rencontre d'information pour les gestionnaires municipaux.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de la part des élus ou du public n'est adressée au président de l'assemblée.

2014-11-196

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 21 h 35.

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, directeur général

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ
DE BEAUCE-SARTIGAN**

Procès-verbal d'une séance spéciale de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan tenue en la salle du conseil des maires, le 1^{er} décembre 2014 à 15 h. Sont présents :

M. Gaétan Bégin	Saint-Évariste-de-Forsyth
Mme Céline Bilodeau	Saint-Hilaire-de-Dorset
Mme Lyne Bourque	Notre-Dame-des-Pins
Mme Christine Caron	Saint-Simon-les-Mines
Mme Carmelle Carrier	Saint-Benoît-Labre
M. Rosaire Coulombe	La Guadeloupe
M. Jean-Guy De Blois	Saint-René
M. Éric Lachance	Saint-Gédéon-de-Beauce
M. Gaston Létourneau	Saint-Théophile
M. Claude Morin	Saint-Georges
M. Jean-Marc Paquet	Saint-Martin
M. Yvon Paquet	Saint-Côme-Linière
M. Jean-Guy Plante	Saint-Philibert
M. Dany Quirion	Saint-Honoré-de-Shenley
M. Normand Roy	Saint-Éphrem-de-Beauce
Absente	Lac-Poulin

Monsieur Éric Paquet, directeur général, agit à titre de secrétaire de la rencontre.
Monsieur Luc Bergeron, directeur général adjoint, est également présent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la vérification du quorum, la séance est officiellement ouverte par monsieur Pierre Bégin, préfet.

2014-12-197

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Christine Caron, appuyé par monsieur Normand Roy et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du règlement de remplacement 2004-71-28 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement afin d'autoriser l'agrandissement d'une remise à machinerie agricole dans la zone inondable de grand courant (0-20 ans) de la rivière le Bras Saint-Victor sur le lot 56 du rang 7 dans la municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce;
4. Levée de l'assemblée.

2014-12-198

**ADOPTION DU RÈGLEMENT DE REMPLACEMENT 2004-71-28
MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2004-71 RELATIF AU SCHEMA
D'AMÉNAGEMENT AFIN D'AUTORISER L'AGRANDISSEMENT
D'UNE REMISE À MACHINERIE AGRICOLE DANS LA ZONE
INONDABLE DE GRAND COURANT (0-20 ANS) DE LA RIVIÈRE LE
BRAS SAINT-VICTOR SUR LE LOT 56 DU RANG 7 DANS LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉPHREM-DE-BEAUCE**

Attendu que le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) est en vigueur depuis le 1^{er} avril 2005;

Attendu la demande déposée par la Municipalité de Saint-Éphrem-de-Beauce (résolution 2014-04-083 datée du 1^{er} avril 2014) pour une dérogation en zone inondable (agrandissement d'une remise à machinerie agricole);

Attendu que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, dans un avis gouvernemental transmis le 24 octobre 2014, a demandé à la MRC de Beauce-Sartigan d'adopter un règlement de remplacement en vertu de l'article 53.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la séance du 26 novembre 2014 par monsieur Gaétan Bégin;

En conséquence il est proposé par monsieur Jean-Marc Paquet, appuyé par monsieur Jean-Guy De Blois et résolu à l'unanimité que la MRC de Beauce-Sartigan adopte le règlement de remplacement 2004-71-28 modifiant le règlement 2004-71 relatif au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC.

2014-12-199

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Éric Lachance, appuyé par monsieur Gaston Létourneau et résolu à l'unanimité, de mettre fin à la séance. Il est 15 h 15.

Pierre Bégin, préfet

Éric Paquet, directeur général